



Rapport d'Activité du SMEIL et de la CLE Année 2018

Le Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta (SMEIL), avec le statut d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), a été créé en septembre 2009. Depuis le 1^{er} janvier 2010, il a pris le relais de la COCOPAQ (devenue Quimperlé Communauté) pour la mise en œuvre du SAGE EIL. Ce syndicat a pour objet de permettre, à l'échelle du BV Ellé-Isole-Laïta, la mise en œuvre du SAGE (celui-ci ayant été approuvé le 10 juillet 2009), qui vise notamment, une gestion équilibrée de la ressource en eau, la prévention des inondations ainsi que la préservation et la gestion des zones humides et des milieux aquatiques.

Rappel des missions du SMEIL :

- Il vise l'émergence d'une identité de bassin tout en respectant et en coordonnant les spécificités propres à chaque territoire le composant, et en veillant à ce qu'un principe de solidarité amont-aval soit assuré ;
- Il assure l'animation du SAGE EIL en lien permanent avec la Commission Locale de l'Eau (CLE) ;
- Il assure la coordination, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des actions inscrites dans le SAGE ;
- Il assiste ses membres, selon les modalités définies par le Comité syndical, dans la mise en œuvre des préconisations du SAGE pour lesquelles ils ont été désignés maîtres d'ouvrage ;
- Il réalise les études et actions pour lesquelles il a été désigné maître d'ouvrage dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource et des milieux aquatiques, sur le territoire du bassin Ellé-Isole-Laïta et d'autres études, actions ou travaux décidés par le Comité syndical, en complément et en cohérence avec les actions menées par les maîtres d'ouvrage locaux ;
- Il est l'interlocuteur privilégié en cas de conflit d'usage de l'eau sur le bassin versant.

Le SMEIL porte l'animation du PAPI depuis 2014, l'animation du site Natura 2000 « rivière Ellé » depuis 2016 et l'animation du Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) depuis 2017.

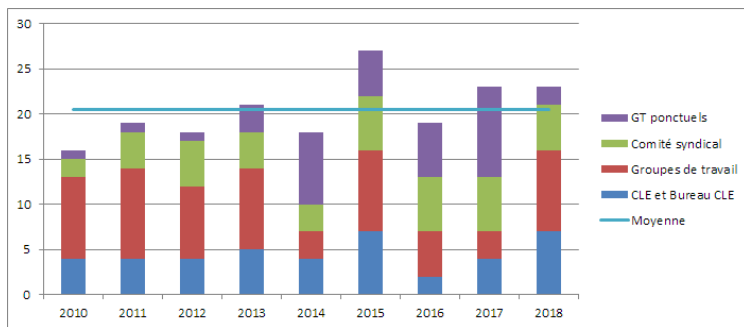
L'exécution de l'ensemble de ces objectifs doit se faire dans le strict respect du SAGE Ellé-Isole-Laïta et le Syndicat en rend compte à la Commission Locale de l'Eau.

Pour tout savoir sur le SAGE Ellé-Isole-Laïta et le SMEIL : <http://www.smeil.fr/>

Les points clés à retenir pour 2019

- 23 réunions : 5 comités syndicaux, 4 CLE, 3 bureaux de CLE et 9 groupes de travail, auxquels on peut ajouter 1 groupe de travail sur l'état des lieux du SAGE et 1 comité technique liés au PAPI.
- 6 points presse.
- 5 points « Etiage »
- 2 numéros de la lettre du SAGE.
- 4 Newsletter « La VILLE du SMEIL » qui retrace les actus du site internet
- 1 spectacle en famille dans le cadre de la Fête de la Nature
- 1 kit de sensibilisation aux inondations envoyé aux habitants de Quimperlé et Scaër
- 19 campagnes de suivi bactériologique.

- Validation de l'actualisation de l'état des lieux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et du Programme d'Actions Stratégique pour l'Eau (2019-2024)
- Lancement et suivi de nombreuses actions dans le cadre du PAPI.
- Réflexion avec l'ensemble des acteurs à l'échelle de 3 SAGE (Blavet / EIL / Scorff) sur la mise en place de la compétence GEMAPI.
- Réalisation du profil de vulnérabilité bactériologique de la Laïta.
- Démarche pour l'extension du périmètre du site Natura 2000 Rivière Ellé
- 2 avis rendus sur des dossiers.



En 2018 et contrairement aux 2 dernières années, les groupes de travail thématiques, les CLE et bureaux de CLE ont été plus nombreux que les GT ponctuels (1 Comité technique PAPI + 1 GT Actualisation de l'état des lieux). Ceci s'explique notamment par le travail d'élaboration du PASE

Le nombre de comités syndicaux reste important (5 dont 1 sans quorum) avec la diversification des compétences et les évolutions de gouvernance.

Ventilation des réunions par année

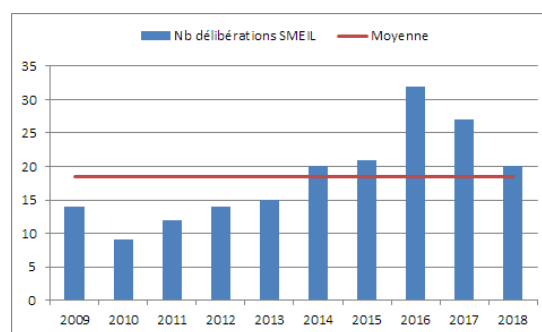
PARTIE A : LES ACTIONS PROPRES AU SMEIL

Organisation de 5 comités syndicaux (30/01, 12/02, 15/02, 29/05, 14/11)

Le quorum n'a pas été atteint à 1 reprise.

Pour information, toutes les délibérations prises sont listées en annexe 2.

20 délibérations ont été prises par le comité syndical en 2018, ce qui reste conforme à la moyenne depuis 2009.



Répartition des délibérations prises par année

Les principaux points discutés figurant à l'ordre du jour sont répertoriés ci-dessous :

Volet technique

1. Suivi de l'étude « gouvernance GEMAPI » et délibération de principe pour un nouveau périmètre géographique et de compétences, à l'échelle des 3 BV Blavet-Scorff-EIL ;
2. Modification des statuts suite au retrait des 2 Départements ;
3. Echanges et délibérations sur les actions en cours et à mener en 2018 ;
4. Lancement des actions dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI et du SAGE ;
5. Suivi de l'animation du PAEC et de l'animation du site Natura 2000 Rivière Ellé ;
6. Adoption du rapport d'activité du SMEIL pour l'année 2017 ;

Volet budgétaire

7. Débat d'Orientation Budgétaire 2018 ;
8. Adoption du Compte administratif et du Compte de gestion pour 2017 ;
9. Adoption du Budget primitif 2018 ;
10. Ouverture d'une ligne de trésorerie à hauteur de 100 000€.

Volet RH

11. Actualisation des modalités de remboursement des frais et de formation.

A signaler 2 astreintes réalisées pour vigilance crues, les WE de Noël et 1^{er} de l'an.

Ventilation du temps de travail des agents du SMEIL

Ne sont comptabilisés ici que les 4 agents techniques, soit en 2018, 583 jours de travail (2,95 ETP) :

- Le poste « Directeur du SMEIL et animateur du SAGE » : 1 ETP ;
- Le poste « Chargé de mission Inondations » : à temps partiel depuis septembre 2018 : 0,85 ETP ;
- Le poste « Technicien mise en œuvre du SAGE » : remplacement du congé maternité puis parental par un mi-temps puis retour à temps partiel : 0,6 ETP sur l'année ;
- Le poste de chargée de mission Natura 2000 : 0,5 ETP ;

Deux thématiques arrivent très en tête en termes de temps de travail :

- Les actions relatives aux inondations (31% du temps de travail global) ;
- L'animation du site Natura 2000 – Rivière Ellé (15% du temps de travail global).

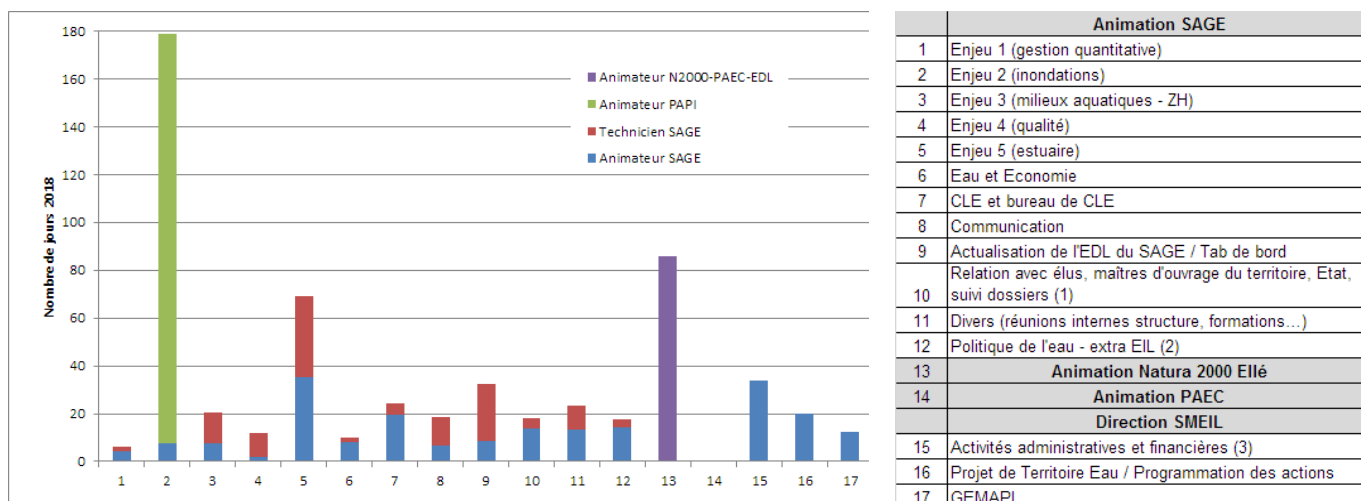
Ensuite viennent les actions réalisées sur l'enjeu estuaire (travail sur la bactériologie notamment), représentant 12% du temps de travail global, puis l'actualisation de l'état des lieux du SAGE (6%).

A noter que le travail relatif à la direction du SMEIL a représenté environ 11% du temps total : ce pourcentage est similaire aux autres années, mais cela représente un nombre de jours beaucoup moins important qu'en 2017 par exemple, où l'impact du travail sur la GEMAPI était important (67 jours du temps de Direction alors que c'était 90j en 2017). La ventilation est la suivante :

- Programmation des actions – élaboration du PASE (20 jours)
- Suivi de la compétence GEMAPI (12 jours du temps de Direction) ;
- Activités administratives et financières (34 jours du temps de Direction).

L'animation du SAGE a représenté 45% du temps total, dont 24 jours pour l'animation de la CLE et 21 jours sur l'enjeu « milieux aquatiques et zones humides » (4% du temps de travail pour chaque). Viennent ensuite les actions de communication, avec 19 jours (3%).

A noter que le temps d'animation du PAEC (8 jours) est intégré dans l'animation du site Natura 2000, subventionnée à 100%.



Ventilation du temps de travail des agents SMEIL – année 2018

Avis du SMEIL sur les projets du territoire Ellé-Isole-Laïta

Il y a eu un avis au nom du SMEIL, sur le projet de SCoT de Roi Morvan Communauté. Par ailleurs, plusieurs dossiers ont été suivis, faisant l'objet notamment de courriers, de positionnements, de visites de terrain ou de conseils : projet de parc photovoltaïque de Guiscriff ; remblaiements de zones humides à Clohars ; rejets des PDM dans la Laïta ; projet d'extension du camping de Ty Nadan...

PARTIE B : L'ANIMATION DU SAGE ET LE SECRETARIAT DE LA CLE

I/ L'ACTIVITE DE LA CLE ET DU BUREAU DE LA CLE

Organisation de 4 réunions de CLE (27/03, 13/06, 5/10, 18/12)

Les points importants et stratégiques discutés en CLE ont porté sur :

- La validation de l'état des lieux du territoire ;
- La validation du Programme d'Actions Stratégique pour l'Eau (PASE 2019-2024) ;
- La décision de mener l'étude d'évaluation socio-économique du territoire ;
- La visite de l'entreprise ARDO à Gourin, avec présentation des résultats de suivi ;
- L'avis sur le dossier d'autorisation d'exploiter de la société IMERYS à Glomel.

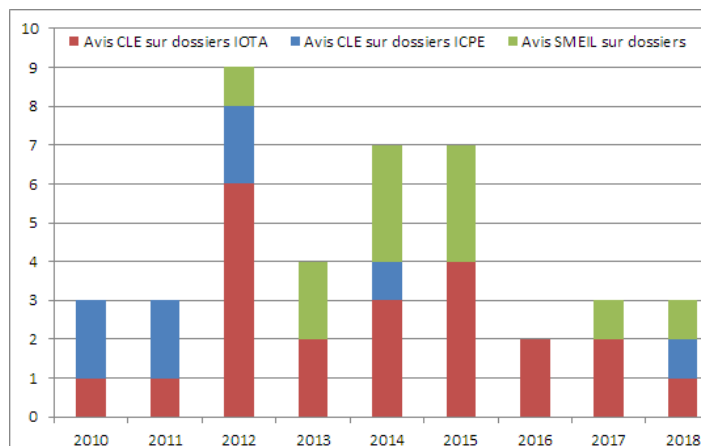
Les avis de la CLE (ou de son bureau) sur les projets :

2 avis (favorables) ont été donnés par la CLE :

- Diagnostic des cours d'eau du sous-BV rive gauche de la Laïta, porté par Lorient Agglomération ;
- Demande d'autorisation ICPE de la carrière IMERYYS à Glomel ;

En 2018, on dénombre plus d'une vingtaine de dossiers IOTA soumis à Déclaration, transmis pour information à la CLE

Depuis 2010, on recense donc 39 avis donnés par le SMEIL ou la CLE.



II/ L'ACTIVITE DES GROUPES DE TRAVAIL DU SAGE

L'année 2018 a permis de valider l'état des lieux du SAGE, puis de valider le PASE. Les groupes de travail ont donc été mobilisés prioritairement pour élaborer ces documents et échanger sur les propositions, thématique par thématique (voir § III.).

Actualisation de l'état des lieux : 1 groupe de travail (14/02)

Derniers échanges pour préparer la validation du document, échanger sur les premiers éléments du diagnostic et les suites à apporter, à présenter en CLE.

Enjeu 1 - Gestion quantitative : 1 groupe de travail (01/06)

Comme les autres années, le SMEIL a mis en place une veille dans le cadre de la cellule étiage : un point d'information a été publié chaque vendredi sur le site internet, relayé auprès des acteurs et de la presse.

Enjeu 2 - Inondations : 2 groupes de travail (16/02 ; 10/07) : voir Partie C

Enjeux 3 & 4- Qualité, Milieux Aquatiques & Zones Humides : 2 groupes de travail (07/06 ; 27/09)

Une visite de terrain a été organisée pour montrer, en phase travaux, les opérations de reméandrage du Langonnet (Kéraudrénic – commune de Langonnet).

Enjeu 5 - Estuaire : 3 groupes de travail (25/04 ; 12/10 ; 27/11)

Outre le travail d'élaboration du PASE, plusieurs points ont été discutés :

- Bilan du suivi bactériologique 2017-2018 ;
- Proposition d'un nouveau protocole de suivi du SMEIL pour la période 2018-2019 ;
- Suivi de l'étude de modélisation et d'évaluation des impacts bactériologiques dans la Laïta.

Plusieurs réunions et visites de terrain ont également été organisées avec les élus et techniciens de QC et de Clohars, au sujet de problèmes d'abreuvements directs et d'érosion de parcelles agricoles, ayant un impact sur la qualité bactériologique de la Laïta et la production mytilicole.

Enjeu « Eau et économie » : 1 groupe de travail (27/06)

Outre le travail d'élaboration du PASE, les discussions ont porté sur la finalisation du cahier des charges de l'étude socio-économique, à lancer en 2019.

III/ AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION

- **Définition des actions 2019** sur le périmètre du SAGE EIL en concertation avec les financeurs et maîtres d'ouvrage.
- Réalisation des campagnes de prélèvements, interprétation des résultats du **réseau de suivi « bactériologie »** dans les eaux de surface et bancarisation sur BEA des données produites ;
- Suivi et accompagnement des acteurs sur certains projets importants : **usine de Pont Rouge** (Priziac) ; étude de rejet portée par **IMERYS** ; restauration du **Dourdu à Kerjegu** (Qlé) ; extension du **camping Ty Nadan** ;
- Participation aux réflexions des **SCoTs et PLUi** (Roi Morvan Communauté et QC) ;
- Participations aux COPIL : **CTMA** porté par Quimperlé communauté ; diagnostic des affluents **rive gauche de la Laïta**, porté par Lorient agglomération ; **Stratégie bocagère** portée par Quimperlé communauté ; **aménagement du seuil des Gorrets** porté par le SMPE ;
- Participations aux réunions des EPCI : SCOT, PLUi, PCAET ;
- Réunion d'échanges sur les PAOT 29 et 56, en lien avec les MISE et les EPCI ;
- Réunions d'échanges avec la profession agricole : GIEE ; Sols d'Armorique, CRAB.

Focus sur la structuration de la gouvernance et mise en place de la GEMAPI :

Dès 2015, les exécutifs des Sage Blavet, Scorff et Ellé-Isole-Laïta se sont rencontrés à différentes reprises pour réfléchir aux implications de la mise en œuvre de la compétence Gémapi sur leur territoire. Il a donc été jugé opportun de mener une étude commune à l'échelle des 3 SAGE, portée par les 3 structures porteuses des SAGE, pour le compte des EPCI. Un groupement de commandes a été mis en place, pour l'appui d'un prestataire : Espelia. L'étude a été démarrée en 2016.

Les 29 mai, 5 et 8 juin 2018, les comités syndicaux du SMEIL, du Sage Scorff et du Syndicat du Sage Blavet se sont réunis pour définir les contours de la future gouvernance pour la planification en termes géographique (fusion des 3 syndicats actuels de planification en un seul syndicat de planification regroupant les bassins de l'EIL, du Scorff et du Blavet) et de compétences.

Or, il apparaît certaines divergences entre EPCI, notamment sur le bassin versant du Blavet. C'est pourquoi la réflexion se poursuit dorénavant entre EPCI, dans le cadre de la tranche optionnelle de l'étude avec une coordination assurée par Lorient Agglomération.

Pour maintenir la dynamique en place sur EIL et assurer une continuité des opérations sur le bassin versant, il a été décidé d'engager plusieurs actions en étroite collaboration avec les EPCI :

- Modification des statuts, pour conforter et préciser les missions actuelles de planification assurées par le Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta : ceci permet d'acter le retrait des Départements et d'actualiser la représentativité des membres tout en assurant une meilleure prise en compte de la solidarité de bassin au niveau financier ;
- Echanges entre QC, Ville de Quimperlé et SMEIL sur le volet Prévention des inondations, pour préciser l'articulation et les missions de chacun, dans le cadre d'une convention.

Extrait du projet de statuts, validé en comité syndical le 14/11/18 et soumis à délibération des membres :

Du point de vue du périmètre des compétences, le syndicat assure donc les compétences suivantes sur l'ensemble de son territoire :

- *L'animation du SAGE et du PASE Ellé-Isole-Laïta,*
- *L'accompagnement des collectivités à la mise en œuvre du SAGE et du PASE,*
- *La définition de stratégies globales de bassin versant sur l'ensemble des thématiques du SAGE,*
- *La coordination et la diffusion de la connaissance à l'échelle du bassin versant,*
- *L'animation du PAPI Ellé-Isole-Laïta,*
- *L'item 1 volet « études » de la GEMAPI à l'échelle du bassin versant,*
- *L'animation du site Natura 2000 « Rivière Ellé ».*

Par ailleurs, des missions complémentaires à la carte pourront être étudiées avec les EPCI membres, sous forme de conventionnement, de délégation ou de transfert, sur tout ou partie du territoire. Pour exemples :

- *L'animation du Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC),*
- *L'item 1 volet « travaux » de la GEMAPI,*
- *Toute autre opération décidée par les EPCI membres.*

Focus sur l'actualisation de l'état des lieux du SAGE

Le premier état des lieux avait été réalisé par ISL et Oréade-Brèche en 2005. Etant donné l'ancienneté de celui-ci, une actualisation a été jugée nécessaire.

Cette opération menée en régie, a commencé fin 2016 et s'est appuyée sur une concertation de l'ensemble des groupes de travail, mobilisés au sein d'un même COPIL.

Après 8 réunions (5 COPIL, 2 bureaux de CLE et une CLE), le document final a été validé par la CLE le 27 mars 2018.

⇒ Le document est disponible au lien suivant :

https://www.smeil.fr/app/download/12077488499/2018_SMEIL_EDL_SAGE_actualis%C3%A9_VF_valid%C3%A9_CLE_27.03.2018.pdf?t=1531842090

Cette actualisation a permis de compléter, d'actualiser et de remettre à plat l'ensemble des données du territoire, pour que la CLE puisse se positionner sur les suites à donner au SAGE, au regard notamment des évolutions demandées par le SDAGE 2016-2021 ou encore le plan d'adaptation au changement climatique.

La majorité des prescriptions a été mise en œuvre ou reste en cours car s'inscrivant sur du très long terme. La priorité est de continuer à mettre en œuvre l'ensemble des prescriptions du SAGE. Pour plusieurs d'entre elles, cela passe par un approfondissement ou un renforcement, qui doit permettre de les décliner plus facilement de manière opérationnelle.

Il en ressort que les **enjeux majeurs initiaux du SAGE restent d'actualité, avec certaines problématiques nouvelles qui doivent être également abordées**, telles que :

- La prise en compte du changement climatique,
- La valorisation de la biodiversité en lien avec les milieux aquatiques du territoire,
- Les têtes de bassin versant,
- La gestion du sol : érosion, ruissellement, biodiversité,
- La valorisation de la bonne qualité du territoire,
- Les connaissances socio-économiques liées à l'eau et le coût de l'inaction,
- Les micropolluants,
- Les espèces exotiques envahissantes liées aux milieux aquatiques...

D'autres sont à renforcer, telles que :

- La réhabilitation et la gestion des zones humides ;
- Les connaissances sur le fonctionnement écologique de l'estuaire ;
- Les plans d'eau...

Focus sur le Programme d'Actions Stratégique pour l'Eau Ellé-Isole-Laïta (2019-2024) :

Le 27 mars 2018, la CLE s'est prononcée favorablement à l'élaboration d'un programme d'actions stratégique pour l'eau du territoire Ellé-Isole-Laïta. Ce travail s'est donc appuyé sur la dynamique créée dans la continuité de l'actualisation de l'état des lieux du territoire et s'est étalé sur l'année 2018, en s'appuyant sur les 5 groupes de travail thématiques et le bureau de CLE.

Après 6 réunions et plusieurs phases de consultation, **la CLE du 18 décembre 2018 a validé le Programme d'Actions Stratégique pour l'Eau avec 19 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Etat).**

SAGE Ellé-Isole-Laïta



Actualisation de l'état des lieux



SAGE Ellé-Isole-Laïta - Actualisation de l'état des lieux - validée par la CLE le 27/03/2018

1

Pour répondre aux besoins exprimés, la CLE table sur la stratégie suivante :

- Garder le SAGE EIL actuel, sans le changer, qui donne le poids réglementaire indispensable pour les enjeux majeurs du territoire ;
- Elaborer un Programme d'Actions Stratégique pour l'Eau (PASE), outil permettant de décliner et compléter les prescriptions du SAGE et des DOCOB des 3 sites Natura 2000, en phase avec les évolutions nécessaires, dans un cadre plus souple juridiquement ;
- Décliner les orientations par des actions opérationnelles qui devront couvrir des champs de plus en plus multi-thématiques, pilotées par les EPCI dans le cadre stratégique défini par le SAGE et le PASE.

Le PASE permet donc :

- D'actualiser la stratégie à l'échelle du BV EIL, qui fixe les enjeux, les priorités (thématiques et géographiques), en abordant la gouvernance et la sensibilisation ;
- D'installer un programme d'action pluri-annuel sur 6 ans, véritable prolongement concret et opérationnel du SAGE, tout en gardant la dynamique d'acteurs autour de la gestion intégrée de l'eau sur le BV EIL ;
- De se doter d'une assise et d'une visibilité à la fois politique et financière reconnues, tout en assurant la souplesse souhaitée (non réglementaire) ;
- De se donner les moyens d'aller vers plus de transversalité et de cohérence des politiques publiques, sur les champs thématiques étroitement liés à l'eau ;

Le fil rouge de ce projet politique pour l'eau repose sur 2 axes transversaux :

- **S'adapter au changement climatique ;**
- **Valoriser le rôle des milieux aquatiques pour l'économie et l'attractivité du territoire** (patrimoine naturel, vallées, paysages, cadre de vie...).

Le PASE s'articule donc autour de **8 enjeux**, mais avec des transversalités et complémentarités à renforcer :

- **40 orientations stratégiques ;**
- **136 actions**

Coordonné par le SMEIL mais impliquant l'ensemble des acteurs, il se déroulera sur 6 ans (2019-2024)



PROGRAMME D'ACTIONS STRATEGIQUE POUR L'EAU
ELLE - ISOLE - LAÏTA
PASE 2019-2024

Version validée par la CLE du 18 décembre 2018



Programme d'Actions Stratégique pour l'Eau - Elle - Isolé - Laïta / PASE EL 2019-2024 - 18 décembre 2018

Participation aux réflexions et travaux lors de réunions d'échanges

- 24-25 septembre : séminaire national « SAGE et changement climatique » ;
- Participation aux échanges et travaux de l'APPCB, de l'ATBVB, du CRESEB, de la CAMA, de la Région (CBEMA), de l'AELB (Pdts de CLE...).

IV/ MISE EN ŒUVRE DU SAGE

1/ Tableau de bord et état d'avancement des dispositions du SAGE

Outil indispensable à la bonne mise en œuvre et au suivi du SAGE, la dernière version du tableau de bord, avec sa synthèse (2013-2014) est téléchargeable sur le site internet au lien suivant :

<http://www.smeil.fr/documentation/3-tableau-de-bord/>

Il n'y a pas eu de mise à jour depuis cette dernière version, mais **l'actualisation de l'état des lieux du territoire pose un diagnostic complet, avec une synthèse des connaissances et le bilan de l'avancée du SAGE** (voir §III ci-avant). En annexe 3 figure un tableau de synthèse présentant l'état d'avancement de toutes les prescriptions du SAGE Ellé-Isole-Laïta à fin 2018.

2/ L'état des masses d'eau du bassin versant Ellé-Isole-Laïta

La dernière carte d'état des masses d'eau disponible est celle de 2016 (*Voir carte en annexe 4*).

Toutes les masses d'eau de cours d'eau sont classées en bon état en 2016 (très bon état pour l'Inam) au sens de la DCE.

L'estuaire reste en état moyen depuis 2010, le paramètre « Poissons » étant identifié comme facteur déclassant pour la Laïta. Le délai pour atteindre le bon état est fixé à 2027 dans le cadre du SDAGE 2016-2021. Concernant le paramètre « bactériologie », il est à noter que le classement conchylicole (calculé à partir du suivi IFREMER sur les 3 dernières années consécutives à partir d'huîtres prélevées à Porsmorvic), a été confirmé en B, mais reste très précaire.

Parmi les cours d'eau sur lesquels avoir une attention particulière, figurent également, pour rappel :

- Le Dourdu : le délai pour l'atteinte du bon état est inscrit en 2021 dans le SDAGE 2016-2021. Les paramètres qui sont à l'origine de ce risque sont : les pesticides, la morphologie et l'hydrologie (plans d'eau).
- Le Froust : le bon état reste relatif et basé sur peu de données : l'état physico-chimique est pour sa part mauvais, particulièrement sur les paramètres « matières organique », « nutriments » et « oxygène dissous ». Par ailleurs, le suivi « pesticides » du SMEIL montre que ce cours d'eau est le plus problématique sur EIL.

3/ Les contrats directement liés à la mise en œuvre du SAGE approuvé

Deux contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) existent sur le territoire :

- **Le contrat territorial « Ellé-Isole-Laïta » - partie Finistère porté par Quimperlé Communauté.** Démarré depuis le 1^{er} janvier 2010, il a fait l'objet d'un avenant sur deux ans, en 2015 et 2016 pour poursuivre les travaux engagés. Suite à une étude préalable conduite en régie par Quimperlé Communauté, un nouveau contrat est conduit de 2017 à 2021, avec plusieurs évolutions : intégration des périmètres non couverts jusqu'à présent (sous-BV Laïta et Naïc finistériens), montée en puissance des actions de morphologie au détriment des actions d'entretien qui restent toutefois bien présentes.
- **Le contrat territorial « Ellé amont » porté par Roi Morvan Communauté.** Signé en février 2015, il s'étale sur 5 ans, avec plusieurs actions assurées via une maîtrise d'ouvrage Fédération de Pêche du Morbihan. Bien que certaines actions prévisionnelles n'aient pu être engagées, les plus structurantes (reméandrage) ont été menées à bien. Il s'agira en 2019 de mener la réflexion sur les perspectives d'évolution de ce contrat.
- **Le diagnostic des affluents du sous-BV rive gauche de la Laïta (partie Guidel), mené par Lorient Agglomération :** démarré en 2018 à la suite de plusieurs échanges avec le SMEIL, il s'agira de proposer suivant les conclusions de cette première étape, la définition d'un programme d'actions pour la mise en œuvre éventuel d'un programme opérationnel.
- **La stratégie bocagère de Quimperlé Communauté (2016-2020) :** elle vise la reconstitution du bocage en tenant compte des densités bocagères, des risques de ruissellements et des objectifs des SAGE.

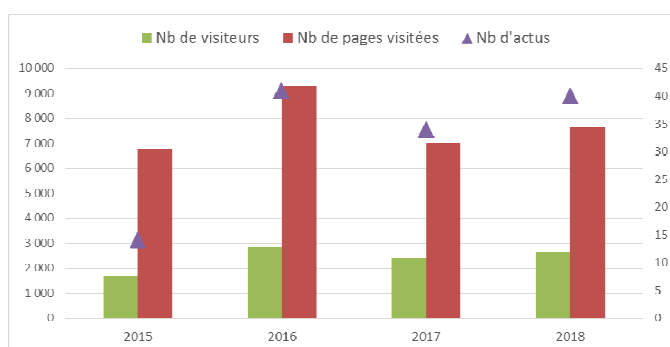
V/ ACTIONS DE COMMUNICATION

1/ Organisation de 6 points presse (*voir annexe 1 + dossier de presse complet en annexe*)

- 5 avril : concertation pour l'extension du périmètre Natura 2000 ;
- 20 avril : état d'avancement de l'étude PAPI sur les zones d'expansion de crue
- 14 juin : travaux sur les barrières anti-crue quai Brizeux
- 16 juillet : présentation de Quimperlé à l'AG du CEPRI
- 3 décembre : actualisation de l'état des lieux du SAGE Ellé-Isole-Laïta ;
- 12 décembre : communication sur les aménagements des barrières anti-crue quai Brizeux

2/ Elaboration et diffusion d'outils de communication

- 2 numéros de la lettre d'information du SAGE : <http://www.smeil.fr/documentation/2-outils-de-communication/lettre-du-sage/>;
- 4 newsletters retraçant les dernières actualités du site internet ;
- Diffusion d'un kit de sensibilisation sur la commune de Scaër : guide PFMS (plan familial de mise en sureté) + magnet frigo sur les gestes à adopter en cas d'inondation + plaquette INPES sur les gestes à adopter en cas d'inondation
- Diffusion d'un 2^{ème} kit de sensibilisation à destination des particuliers et professionnels soumis aux inondations sur Quimperlé : « Petit guide des inondations à Quimperlé » + autocollants sur les gestes à adopter en cas d'inondation
- Diffusion de plaquettes aux jardinerias du BV sur les alternatives aux pesticides (MCE et Eau et Rivières de Bretagne) à l'occasion de la semaine pour les alternatives aux pesticides ;
- Nouvelle diffusion d'un modèle d'article pour les bulletins municipaux sur l'évolution de la réglementation concernant les pesticides pour les particuliers ;
- Reprise du film sur le reméandrage de l'Ellé à Langonnet/Plouray : <https://www.youtube.com/watch?v=nb-ZLUZeY1M&feature=youtu.be>;
- 5 points « étiage » publiés en page d'actualité du site internet du SMEIL : <https://www.smeil.fr/documentation/1-actualit%C3%A9s/>.



Par ailleurs, l'actualisation des pages du site internet se poursuit et 40 actualités ont été mises en ligne en 2018.

On dénombre 2 648 visiteurs pour 7 647 pages visitées en 2018.

Pour tout savoir sur le SMEIL, la CLE, le SAGE, le PAPI, Natura 2000... : <http://www.smeil.fr>

3/ Actions d'information et de sensibilisation (annexe 5)

- 15 janvier : sensibilisation aux inondations des CM1/CM2 des écoles du Lézardeau ;
- 26 mai (reporté le 16 septembre pour cause de mauvais temps) : organisation d'un spectacle en famille dans le cadre de la Fête de la Nature à Quimperlé, prairie St Nicolas, conte-spectacle "BzZz - le monde mystérieux des insectes" ;
- 12 décembre : journée d'échanges « Agriculture, sol et bénéfiques » sur Arzano et Querrien, à destination des élus communaux/intercommunaux et des agriculteurs, organisée par Lorient Agglomération, pour le bassin versant du Scorff, et le SMEIL, conjointement avec la Chambre d'Agriculture de Bretagne et les groupes de Résagri 29, IdéA et GVA de la terre aux îles (une quarantaine de personnes présentes dont une trentaine d'agriculteurs) ;



VI/ SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX

En 2011, le SMEIL a mis en place 2 réseaux de suivi pour mieux connaître l'état de contamination des eaux de surface pour les paramètres « Pesticides » et « Bactériologie ».

1/ Réseau de suivi « Pesticides » - 2^{ème} année de suspension

En 2018, comme en 2017, aucune campagne n'a été menée d'un commun accord avec les financeurs et acteurs du territoire. Un protocole calé sur celui de la région sera réfléchi pour 2020 pour évaluer l'opportunité de mettre en place un nouveau suivi (nombre de molécules, secteurs prioritaires, fréquence).

2/ Réseau de suivi « Bactériologie » - 19 campagnes en 2018

Ce suivi a été mis en place en mai 2011, en collaboration avec le laboratoire LABOCEA.

Une campagne « temps sec » correspond à une période de 10 jours sans pluie ; une campagne « temps de pluie » se déroule après au moins 10 mm de pluie en 24 heures.

Jusqu'à l'été 2018, 11 campagnes ont été menées selon le même protocole qu'en 2017 :

- Suivis bactériologiques sur 7 stations (localisation en annexe 6) : les campagnes se déroulent la veille des prélèvements REMI (x5) et lors des temps de pluie (x6)
- Suivis bactériologiques dans le cadre de l'opération pilote Dourdu amont : 2 sites font l'objet d'un suivi avant / après travaux, en lien également avec la présence / absence de pâturage. Aucune campagne n'a été menée en 2018, en attente de la finalisation des travaux sur les 2 sites. La suite de la démarche pour conduire les analyses après travaux se déroulera en 2019.

En milieu d'année, un bilan a été réalisé afin de réorienter le protocole sur la période mi-2018-2019, notamment dans le cadre de l'actualisation du profil de vulnérabilité bactériologique de la Laïta.

6 prestations différentes ont été définies :

1. Analyse et dénombrement d'E. Coli dans des échantillons d'eau superficielle sur 21 stations (localisation en annexe 8) ;
2. Prélèvements d'échantillon d'eau superficielle, dénombrement d'E. Coli sur 21 stations et mesures/estimation de débit sur 8 stations ;
3. Suivi de la salubrité de l'estuaire avec analyse d'huîtres creuses sur 4 stations (localisation en annexe 7) ;
4. Teneurs en métaux lourds dans les huîtres ;
5. Teneurs en PCDD, PCBi et PCDF dans les huîtres ;
6. Marqueurs de contamination bactériologique.

Dans le cadre de ce nouveau protocole, les campagnes réalisées sont les suivantes :

- Analyse et dénombrement d'E. Coli sur 21 stations : 1 campagne en temps de pluie et 1 campagne la veille des prélèvements REMI ;
- Analyse et dénombrement d'E. Coli sur 21 stations et mesures/estimation de débit sur 8 stations : 1 campagne en temps de pluie ;
- Suivi de la salubrité de l'estuaire avec analyse dans les huîtres creuses sur 4 stations : 4 campagnes le jour des prélèvements REMI.

Par ailleurs, dans le cadre de l'étude de modélisation et d'évaluation des impacts bactériologiques dans l'estuaire de la Laïta, une campagne spécifique sur un cycle de marée a été conduite le 26/11/2018 pour permettre d'affiner le calage du modèle avec :

- Un prélèvement sur les 7 affluents principaux à marée basse et les points amont et aval des STEP dans la Laïta ;
- 7 prélèvements essentiellement par bateau, toutes les heures, sur 5 stations de la Laïta entre l'abbaye de St Maurice et le Pouldu.

PARTIE C : L'ANIMATION DU PAPI

1. Préambule

Le projet de PAPI a été élaboré en régie SMEIL de juin 2014 à septembre 2015.

Le PAPI Ellé-Isole-Laïta a ensuite été instruit par les services de l'Etat puis le comité de bassin Loire-Bretagne, de septembre 2015 à mai 2016.

Ce PAPI a été **labellisé le 26 mai 2016** par le comité de bassin Loire-Bretagne.

La convention cadre a été signée par l'ensemble des parties prenantes, le 20 octobre 2016.

Depuis cette date le PAPI Ellé-Isole-Laïta est officiellement entré en phase de mise en œuvre.

Le 1^{er} **COSUI** de ce PAPI a été organisé le **12 janvier 2017** en Préfecture du Finistère.

Il a été l'occasion de réaliser une conférence de presse pour annoncer le lancement officiel du PAPI Ellé-Isole-Laïta, rappeler les principales actions de ce PAPI et les actions d'ores et déjà initiées.

En 2018, 3 COTECH PAPI ont été organisés :

- Un COTECH élargi (GT inondation de la CLE) le 16 février 2018, portant sur l'étude ZEC (Action VI-1) et notamment la hiérarchisation des ZEC prioritaires ;
- Un COTECH le 18 mai 2018 portant sur l'étude hydraulique de la Laïta amont (Action I-1) et l'étude d'aménagement d'un système de protection place des Anciennes Fonderies et des Halles à Quimperlé (Action VII-1, sous MO Ville de Quimperlé) ;
- Un COTECH élargi (GT inondation de la CLE) le 10 juillet 2018 présentant le rendu final de l'étude hydraulique de la Laïta amont (Action I-1) puis la présentation de 4 scénarios d'aménagement des ZEC prioritaires dans le cadre de l'étude ZEC, avec une visite de terrain sur 2 sites (Action VI-1).

Un rapport d'activités complet du PAPI est disponible sur demande au SMEIL, récapitulant de manière exhaustive l'état d'avancement des actions sur 2016-2018.

2. Etat d'avancement des principales actions

❖ Suivi des principales actions programmées sur la période 2016-2018 par maître d'ouvrage

SMEIL :

➤ Action I-1 (60 000€) : **Etude du fonctionnement hydrologique de la Laïta amont**

Cette étude a abouti à une modélisation hydraulique précise de la Laïta, en 2D sous Télémac. Celle-ci a permis de définir l'aléa correspondant à la Q1000 sur Quimperlé, ainsi que de quantifier les impacts de plusieurs scénarios d'aménagement, notamment le retrait des remblais en lit majeur, un curage du lit mineur et une réouverture des Guerns, pour différents débits de crues et conditions de marées.

Les résultats démontrent qu'aucun aménagement sur la Laïta ne permet de réduire significativement les inondations à Quimperlé. Le gain sur les hauteurs d'eau est de quelques centimètres seulement pour une crue type 2013/2014, et le gain sur la durée d'ennuiement est faible.

➤ Action I-2 (2 000€) : **Améliorer l'information des nouveaux résidents**

La version finale du livret intitulé « Petit guide des inondations à Quimperlé » a été finalisé par le SMEIL et imprimé en mars 2018. Ce livret a été transmis à la régie d'eau de Quimperlé pour être distribué aux nouveaux arrivants en zone inondable de Quimperlé lors de leur ouverture d'abonnement pour l'eau potable. Il a également fait partie du kit de sensibilisation envoyé à l'ensemble des particuliers et professionnels situés en zone inondable de Quimperlé début novembre 2018 (470 envois postaux).

➤ Action I-3 (40 000€) : **Démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité**

Une collaboration avec l'IFFO-RME (Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement) a été initiée par le SMEIL et l'EPAGA courant 2018 pour reprendre et finaliser la conception du démonstrateur (après un marché public infructueux en 2017). Le SMEIL réalise

actuellement une convention avec l'IFFORME pour définir clairement la mission de conception du démonstrateur qui va être confiée à cet organisme. Une fois le démonstrateur créé, courant 2019, il faudra ensuite faire vivre cet outil par un important effort d'animation, prévue en régie SMEIL, avec également le lancement de l'action V-3 visant à proposer des diagnostics de réduction de la vulnérabilité aux particuliers et professionnels.

➤ Action I-9 (30 000€ sur 2016-2022) : **Sensibiliser les scolaires**

Le SMEIL a réalisé en régie une sensibilisation au risque inondation auprès des classes de CM1 et CM2 de l'école primaire du Lézardeau de Quimperlé le 15 janvier 2018.

Par ailleurs, le SMEIL élabore actuellement avec l'IFFO-RME (Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement) un programme d'intervention en collège, et plus particulièrement en classes de 5ème, de sensibilisation au risque inondation. L'inspection académique du Finistère a été consultée dans le cadre de l'élaboration de ce programme, avec une rencontre le 05/07/2018 de la DSDEN de Quimper pour présentation du projet et recueil de leurs préconisations.

L'objectif est de débiter les interventions auprès de 2 collèges test sur le bassin versant (Scaër et Bannalec) dès l'année scolaire 2018/2019, puis de les généraliser pour l'ensemble des collèges du territoire dès l'année scolaire suivante.

11 collèges sont visés, répartis sur Quimperlé, Bannalec, Scaër, Gourin, Le Faouët et Priziac.

Pour réaliser ces interventions, il est prévu de lancer courant 2019 un marché de prestation auprès de professionnels de l'éducation et de la sensibilisation aux risques. L'IFFO-RME fournira les supports pédagogiques.

➤ Action III-2 (régie) : **Accompagner la Gendarmerie pour adopter un plan de gestion crise et de continuité de service**

Une réunion regroupant la cellule « risques majeurs » de la Ville de Quimperlé, le SDIS 29, la Gendarmerie et le SMEIL a eu lieu le 06/06/2018. L'objectif était de sensibiliser le chef d'escadron Olivier Tourangin, nouveau commandant de la compagnie de Gendarmerie départementale de Quimperlé, au risque inondation concernant les locaux de la Gendarmerie de Quimperlé ainsi qu'à la nécessité d'élaborer un plan de continuité de service.

Suite à cette réunion, le chef d'escadron Olivier Tourangin a élaboré un plan de continuité de service, intitulé « plan de réaction Gendarmerie inondation ville de Quimperlé », qui a été diffusé en interne des services de la Gendarmerie le 01/08/2018.

➤ Action V-1 (40 000€) : **Etudier l'agrandissement de la section de passage du pont du Bourgneuf**

Le marché de prestation intellectuelle pour cette étude a été notifié le 04/12/2018 entre le SMEIL, maître d'ouvrage, et le bureau d'études ISL. La modélisation 2D réalisée dans le cadre de l'étude de la Laïta (Action I-1) sera ré-exploitée dans le cadre de cette étude. Cette étude sera menée en concertation avec les services voiries du Département (le pont étant départemental) et la Ville de Quimperlé.

Une première réunion a eu lieu le 18/01/2019 entre le prestataire, le service voirie du Département du Finistère et la DREAL. Une seconde réunion est programmée, sur site et avec l'ABF le 19/02/2019.

Le rendu de l'étude est prévu pour septembre 2019.

➤ Action VI-1a (80 000€) : 1^{ère} phase (inventaire) de l'**étude sur les Zones d'Expansion des Crues**

La phase 1 est terminée depuis juillet 2018.

Les livrables 1 (définition de ZEC), 2 (cartographie provisoire des ZEC probables, identifiées grâce à la biblio), 3 (note méthodologique sur l'analyse hydro-géomorphologique à déployer pour la recherche de ZEC probables supplémentaires), 4 (atlas des ZEC probables), 7 (note méthodologique sur la sélection des ZEC prioritaires), 8 (note méthodologique sur la réalisation des inventaires terrain), 10 (base de données « ZEC prioritaires »), 11 (Atlas des ZEC prioritaires), 12 (note méthodologique pour la hiérarchisation des ZEC prioritaires), 13 (cartographie synthétique des ZEC prioritaires) et 14 (rendu final de phase 1) ont été remis par le BE et validés.

- Action VI-1b (40 000€) : Réaliser la 2^{ème} phase (programme d'actions) de l'**étude sur les Zones d'Expansion des Crues**

La phase 2 de définition du programme d'action est en cours depuis l'été 2018 et devrait se terminer début 2020. Le livrable 15 concernant les scénarios de programme d'action à étudier et modéliser a été rendu au cours de l'été 2018 et présenté lors de la réunion technique du 10/07/2018. La modélisation hydraulique des différents scénarios de programme d'action est actuellement en cours.

Ville de Quimperlé :

Pierre Timmerman apporte son appui à la Ville de Quimperlé pour la mise en œuvre des actions PAPI sous maîtrise d'ouvrage de la Ville.

- Action I-5 (30 000€) : **Installer un panneau informatif en partie dédié au risque inondation**

Un rapprochement entre la DREAL et le service informatique de la Ville a permis la récupération automatique sur les serveurs de la Ville des fichiers de hauteurs de la Laïta « temps réel » (pas de temps 6 min) à la station Charles De Gaulle du SPC. La hauteur de la Laïta pourra ainsi être affichée automatiquement sur le panneau, tout comme la couleur de prévision Vigicrue annoncée en période à risque (flux RSS). La hauteur d'eau prévue et les actions prises par la Ville dans le cadre du PCS seront alimentées « manuellement » par la Ville sur le panneau.

Le panneau sera installé à l'entrée de la zone inondable du PPRI. Il est prévu qu'une armoire technique soit réservée à proximité du panneau pour héberger la station hydrométrique de la DREAL, aujourd'hui située place Charles De Gaulle en zone inondable.

La prestation pour l'acquisition et l'installation du panneau a été notifiée le 24/01/2019.

Le panneau devrait être fonctionnel pour la fin mars 2019.

- Action I-6 (10 000€) : **Réfection de la perche « repère de crue » installée Quai Brizeux**

Le marché pour la conception-réalisation d'un repère de crue original et bien visible a été notifié le 20/11/2018 à un groupement d'architectes – paysagistes : Kloum Design et Dorian Taburet. Une rencontre avec l'ABF et ces prestataires a eu lieu le 15/01/2019 pour aborder les prescriptions qui seront à considérer dans le cadre du respect du site patrimonial remarquable.

La restitution de la première esquisse est programmée pour le 12/03/2019, en présence de l'ABF.

- Action I-7 (5 000€) : **Installations de « repères de crue » pour les événements de 2013-2014**

Le SMEIL a réalisé courant 2018 un travail préparatoire de repérage des futurs emplacements de ces repères, afin de déterminer le nombre de repères à implanter. Il s'avère qu'en plus des repères de 2013 à implanter, plusieurs repères de la crue de 2000 sont à repositionner (après avoir été retirés ou ayant été mal positionnés à l'origine).

Le marché de géomètre pour implanter ces nouveaux repères de crues a été notifié le 19/12/2018.

- Action VII-1 (15 000€) : **Etudier les systèmes possibles de protection rapprochée des secteurs des Halles et de la place des Anciennes Fonderies**

L'analyse fine des 3 scénarios d'aménagements et de l'analyse multi-critères a été livrée en avril 2018. SCE a indiqué qu'il manque encore des données géotechniques et sur le réseau d'eaux pluviales pour rendre définitivement le projet finalisé au stade PRO, sur la base du scénario retenu par la Ville. L'aménagement projeté relevant potentiellement de la compétence GEMAPI, le sujet a été abordé en réunion technique regroupant la Ville de Quimperlé, Quimperlé-Communauté et le SMEIL le 11/12/2018.

Suite à cette réunion et à ce jour, la Ville de Quimperlé et Quimperlé-Communauté n'ont pas arrêté de décision sur la suite à donner à cette étude.

- Action VII-2 (75 000€) : **Optimiser les barrières anti-inondations du Quai Brizeux :**

Le projet finalisé (stade PRO) a été livré en février 2018. La notification des travaux a eu lieu en juin 2018. Concernant les barrières anti-inondation, après un essai non fructueux pour souder une rehausse sur les poteaux existants, il a été décidé par le prestataire et la Ville de remplacer tous les poteaux par des poteaux neufs, d'une hauteur de 1m (correspondant à une rehausse de 20 cm de l'ancien système).

La fourniture du nouveau système de barrières complet et les travaux concernant l'escalier de franchissement se sont achevés mi-septembre 2018.
 Le nouveau système a été installé en novembre 2018 et est aujourd'hui opérationnel.
 Une visite de ce dispositif a été organisée par le SMEIL pour les financeurs du projet et les partenaires du SMEIL le 11/12/2018.

➤ Action VII-3 (15 000€) : **Etudier l'optimisation des 2 ouvrages de ralentissement des écoulements situés sur le Doudu** (Kervidanou et Kerglanhard) :

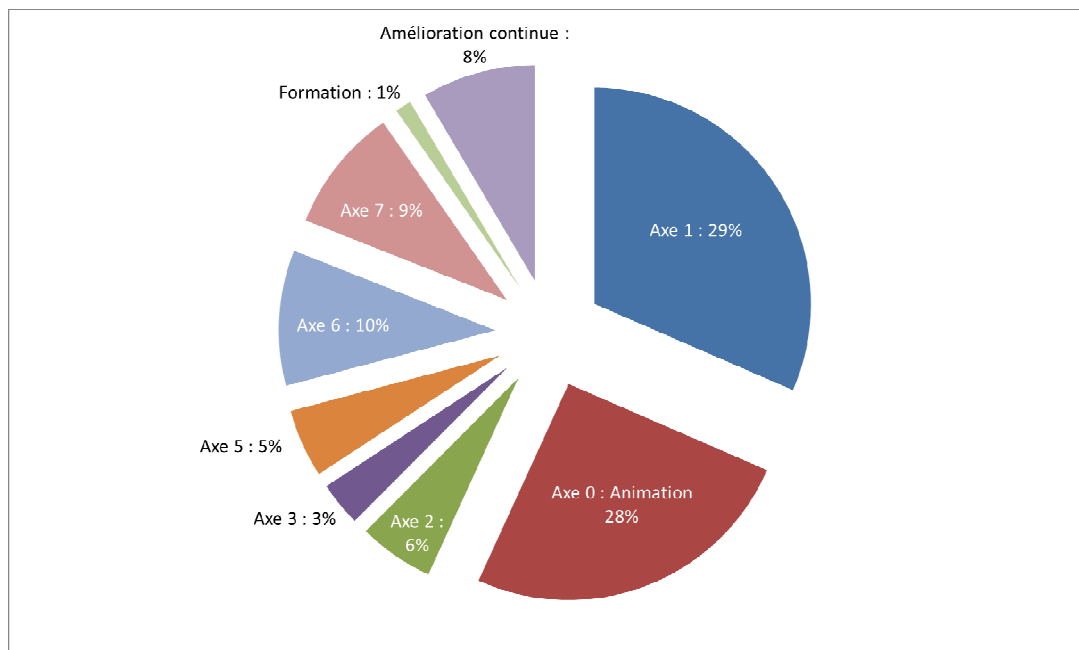
Cette étude a été repoussée par la Ville de Quimperlé à 2018. Compte tenu de la prise de compétence GEMAPI par Quimperlé-Communauté, et du transfert de l'Item 1 « études » au SMEIL, cette étude sera désormais sous maîtrise d'ouvrage SMEIL, avec un démarrage en 2019.

Il a également été décidé de demander une rallonge budgétaire pour cette étude dans le cadre de l'avenant au PAPI, qui devrait être déposé auprès des services de l'Etat au cours du 1er trimestre 2019.

❖ Temps passé par axe du PAPI (en % d'ETP)

En 2018, environ un quart du temps de travail de l'ETP PAPI du SMEIL a été consacré à l'Axe 1, qui comporte le plus grand nombre d'actions (action I-1 pour l'étude hydraulique de la Laïta, action I-2 pour l'élaboration et la diffusion du guide des inondations à Quimperlé, action I-3 du démonstrateur, action I-9 de sensibilisation des scolaires, ...).

Plus d'un quart du temps de travail de l'ETP PAPI a été consacré à l'animation du programme d'actions (réunions, suivi des subventions et paiements, relations avec les partenaires, communication, ...).



Environ 10% du temps de travail a été passé sur l'axe 6, principalement dans le cadre de l'action VI-1 qu'est l'étude sur les Zones d'Expansion des Crues.

Environ 10% du temps de travail a été passé sur l'axe 7, notamment dans le cadre de l'appui à la Ville de Quimperlé pour les actions VII-1 et 2 qui sont les études sur les barrières anti-inondation du Quai Brioux et l'aménagement d'un système d'endiguement place des Anciennes Fonderies.

L'amélioration continue (bibliographie, RETEX, gouvernance, GEMAPI, ...) a occupé 8% de l'ETP.

L'axe 2 a occupé 6% de l'ETP PAPI, principalement sur le suivi des périodes à risques.

L'axe 3 a occupé 3% de l'ETP PAPI, principalement du fait de la révision du PCS de Quimperlé.

L'axe 5 n'a occupé l'ETP que 5% de son temps de travail. Et aucun temps n'a été passé sur l'axe 4.

Les formations ont représentées 1% du temps de travail.

3. Difficultés générales rencontrées pour l'animation du PAPI et propositions de solutions

Pas de difficultés particulières rencontrées en 2018.

Depuis le lancement du PAPI, les études ont été priorisées et respectent globalement le planning initial (I-1 : étude Laïta, terminée, VI-1 : étude ZEC, phase 2 en cours, V-1 : étude du pont du Bourgneuf, en cours). A noter que les études sous MO Ville de Quimperlé initialement prévue en 2016 avaient été repoussées à 2018 et sont aujourd'hui achevée (VII-2 : étude et travaux sur les barrières anti-inondation du Quai Brizeux) ou en cours de finalisation (VII-1, étude sur le secteur des Anciennes Fonderies).

Les actions financées qui ne concernent pas des études connaissent pour certaines du retard, comme pour le démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité (I-3) ou la sensibilisation des scolaires (I-9), mais sont initiées.

Les envois aux riverains de « kits de sensibilisation au risque inondation » ont également été priorisés, en 2017 (I-18 : PFMS et magnets frigo sur les réflexes à adopter) et 2018 (I-2 : petit guide des inondations à Quimperlé et autocollants sur les réflexes à adopter).

Plusieurs actions de sensibilisation programmées en régie SMEIL, sans financement, ont été repoussées du fait de la priorisation des études et actions financées.

PARTIE D : L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000 « RIVIERE ELLE »

1. Préambule

Le portage du site Natura 2000 Rivière Ellé, assuré initialement par Roi Morvan Communauté (entre 2010 et 2015) a été repris par le SMEIL, suite à l'avis favorable émis en Comité de Pilotage Natura 2000 Rivière Ellé du 27 juin 2016. Ainsi, après 9 mois d'interruption, l'animation du DOCOB du site Natura 2000 Rivière Ellé a redémarré le 15 septembre 2016, avec une animation à hauteur de 0,5 ETP..

Un rapport d'activités complet de l'animation du site est disponible sur demande au SMEIL.

2. Etat d'avancement des actions

➤ Gestion des habitats et des espèces

Contrats Natura 2000 :

- Suivi du contrat Natura 2000 signé en 2017 sur Langonnet ;
- Projet de contrat avec un propriétaire privé sur Langonnet ;
- Projet de contrat avec l'AMV sur la RNR des marais de Glomel ;
- Projet de contrat avec la Fédération de pêche du Morbihan.

Charte Natura 2000 : Signature d'une charte Natura 2000 avec un propriétaire privé sur une parcelle du Croisty, le long de l'Aër

Animation du PAEC Ellé-Isole-Laïta-Aven-Bélon-Merrien : *voir partie E.*

➤ Suivi des évaluations des incidences

1 dossier accompagné : projet de carrière Guernambigot à Le Saint – demande d'information par le Bureau d'étude Biotope.

➤ Etudes, suivis scientifiques et techniques

Réalisation du suivi de la Lobelie de Dortmann sur l'Etang du Bel-Air à Priziac ;

Coordination de la concertation autour du projet de nouveau périmètre du site Natura 2000 Rivière Ellé : Mise à jour et impression de l'atlas cartographie du projet d'extension ; Organisation et présentation de 3 réunions publiques à Querrien, Priziac et Langonnet ; Information dans les communes, dans la presse, sur le site internet du SMEIL ; Compilation des demandes de modifications exprimées ; Visites sur place avec les demandeurs dans certains cas.

Préparation d'une réunion d'information destinée aux agriculteurs. Envoi d'une invitation nominative aux 206 exploitants agricoles concernés par le projet de nouveau périmètre Natura 2000

➤ **Information, communication, sensibilisation**

Plusieurs articles dans la Lettre d'information du SAGE Ellé-Isole-Laïta et site internet du SMEIL.

Organisation d'évènements en lien avec les autres actions du SMEIL (voir §V.).

Participation à la vie de réseau : Natura 2000 Bretagne et autres

Organisation d'un spectacle pour enfants sur le thème de la biodiversité des sols dans le cadre de la fête de la nature (thème national 2018 = Voir l'invisible) : Représentation unique à la prairie Saint Nicolas à Quimperlé le 16 septembre 2018 : 150 personnes présentes

Valorisation touristique du territoire par la mise en valeur du patrimoine naturel : prise de contact avec les responsable tourisme des EPCI Quimperlé Communauté et Roi Morvan Communauté.

➤ **Suivi des politiques publiques locales et des programmes d'actions sur le site**

Suivi de la mise en œuvre de la GEMAPI et ses conséquences sur les compétences exercées.

Participation à la Conférence bretonne pour la biodiversité, préfiguration de l'ABB.

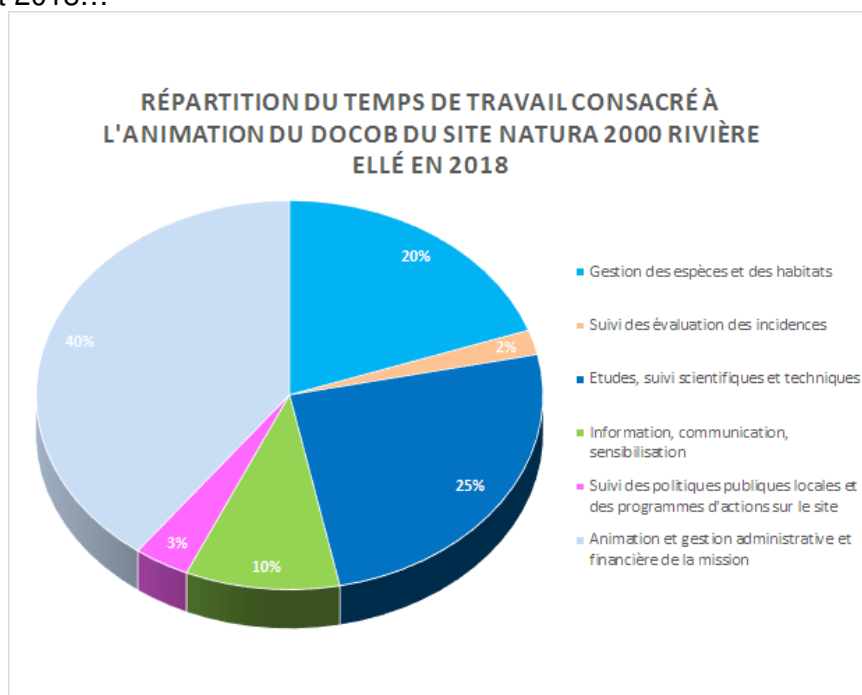
Participation à 2 réunions techniques dans le cadre de l'élaboration du PLUi de Roi Morvan Communauté et une réunion technique dans le cadre de l'élaboration du PLUi de Quimperlé Communauté.

➤ **Animation et gestion administrative et financière de la mission**

Formation sur le logiciel SIN2 de suivi des sites Natura 2000 animé par la DDTM56.

Organisation du COPIL Natura 2000 Rivière Ellé le 13 novembre 2018

Gouvernance du site Natura 2000 en lien avec les acteurs locaux et administration : suivi des financements, subventions et conventions ; échanges avec les financeurs sur les programmes d'actions 2017 et 2018...



PARTIE E : L'ANIMATION DU PAEC ELLE-ISOLE-LAÏTA ET AVEN-BELON-MERRIEN

Décembre 2016 : participation à l'appel à projet régional PAEC

19 janvier 2017 : audition du projet de PAEC EILABM

2 février 2017 : avis favorable de la CRAEC sur le PAEC EILABM.

Le territoire du PAEC est EIL, avec le BV Aven-Bélon-Merrien. Il est porté par le SMEIL, en collaboration avec Quimperlé Communauté sur la partie ABM.

En 2017, l'animation avait représenté 45 jours, en s'appuyant également sur un partenariat avec la Chambre d'agriculture pour l'appui technique lors des réunions. Outre cette animation, les agriculteurs montent leur dossier seuls ou avec l'appui technique de leur choix (Chambre d'agri ou prescripteur), mais il reste à leur charge.

En 2018, malgré nos demandes auprès de la Région Bretagne pour que soient maintenues les MAEC localisées pour la gestion des zones humides au vu des résultats de l'année 2017 encourageante, la Commission Agro-Environnementale a décidé de fermer les mesures biodiversité sur le PAEC Ellé-Isole-Laïta et Aven-Bélon-Merrien, à l'exception de la MAEC LINEA_09 : entretien de haies arborescentes et de la MAEC SPE9 : « monogastriques ».

L'animation a donc été réduite en 2018, s'inscrivant principalement dans le cadre du temps imparti via l'animation du site Natura 2000 Rivière Ellé :

- Coordination du plan de communication destiné aux agriculteurs pour les mesures ouvertes en 2018 ;
- Information des agriculteurs devant suivre une formation obligatoire en 2018 (PASS MAEC) ;
- Echanges avec les services instructeurs et les structures professionnelles agricoles.

PARTIE F : BUDGET ET FINANCEMENT

I/ VOLET SAGE

Les actions prévisionnelles pour 2018 étaient les suivantes :

Animation : Pour l'année 2018, la dépense prévisionnelle du SMEIL en volet animation est estimée à 128 000€ TTC pour un montant de subvention prévisionnelle de l'Agence de l'eau estimée à 102 400 € TTC. Les 25 600 € restants sont financés par les partenaires statutaires : Conseil régional, CD29, CD56, Qlé Com, RMCom et Lorient Agglo.

Communication : Pour l'année 2018, le montant global est estimé à 10 000 € TTC. Le montant de la subvention prévisionnelle de l'Agence de l'eau est estimé à 6 000 € TTC. Les 4 000 € restants sont financés par les partenaires statutaires.

Etudes : Les besoins de financements (90 000 € TTC) concernent l'actualisation du profil de vulnérabilité bactériologique de la Laïta, avec la clé de répartition suivante : 80% AELB ; 10% SITER ; 3,5% Région ; 3,5% QC ; 2% CD56 ; 1% LAgglo.

II/ VOLET PAPI

Animation : la prise en charge d'un chargé de mission sur l'année à temps plein : 45 000 €.

Le poste est subventionné à hauteur de 80% (40% Etat / 40% CD29).

Les 9 000 € restants sont financés par les partenaires statutaires.

Communication : pour l'année 2018, le montant global est estimé à 2 000 € TTC. Le montant des subventions prévisionnelles est estimé à 1 600 € TTC. Les 400 € restants sont financés par les partenaires statutaires

Etudes : Les besoins de financements (46 000 € TTC) concernent :

- Les diagnostics de vulnérabilité (31 000€), subventionnés à hauteur de 80%.
- L'étude d'optimisation de la digue de Kerglancharde (15 000€), subventionnée à hauteur de 70%. Le reste à charge est pris en charge à 100% par QC (item 1 de la GEMAPI).

III/ VOLET NATURA 2000

Animation : la prise en charge d'une chargée de mission à mi-temps sur toute l'année, subventionnée à hauteur de 100% par le FEADER et l'Etat (28 800 €).

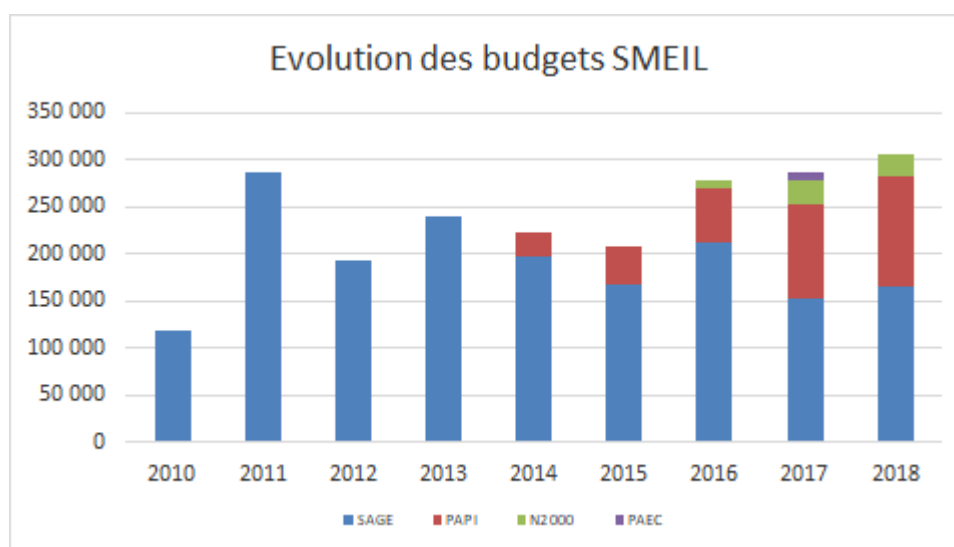
IV/ VOLET PAEC

Animation : la prise en charge d'un prestataire pour l'appui technique à l'animation des réunions et l'impression des plaquettes d'information : **6 000 €**, totalement financés par les partenaires statutaires.

V/ RECAPITULATIF DES DEPENSES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU SMEIL DEPUIS 2010 :

| Années | SAGE | | | PAPI | | | Natura 2000 | PAEC | TOTAL |
|-----------|-----------|-----------------|---------------|-----------|---------|---------------|-------------|-----------|-----------|
| | Animation | Etudes - suivis | Communication | Animation | Etudes | Communication | Animation | Animation | |
| CA 2010 | 91 129 | 27 332 | | | | | | | 118 461 |
| CA 2011 | 142 803 | 140 275 | 3 898 | | | | | | 286 976 |
| CA 2012 | 124 900 | 57 396 | 11 568 | | | | | | 193 864 |
| CA 2013 | 127 030 | 89 560 | 23 635 | | | | | | 240 225 |
| CA 2014 | 134 962 | 54 744 | 9 035 | 23 688 | | | | | 222 429 |
| CA 2015 | 125 517 | 35 490 | 7 614 | 40 208 | | | | | 208 829 |
| CA 2016 | 131 500 | 66 498 | 13 822 | 44 389 | 14 707 | | 7 480 | | 278 396 |
| CA 2017 | 128 365 | 21 922 | 3 153 | 42 728 | 54 518 | 2 823 | 26 001 | 7 728 | 287 238 |
| CA 2018 | 133 244 | 22 033 | 9 734 | 43 919 | 69 668 | 3 278 | 24 483 | | 306 358 |
| TOTAL | 1 268 450 | 575 250 | 88 459 | 233 932 | 138 893 | 6 101 | 86 764 | 7 728 | 2 405 576 |
| MOY 10-18 | 126 606 | 57 250 | 10 307 | | | | | | 238 086 |

Récapitulatif des Comptes administratifs du SMEIL depuis 2010



Le budget moyen du SMEIL sur ces 9 premières années est d'environ **240 000 € / an**.

Les charges de personnel (indemnités des élus comprises) représentent environ 58% du budget sur cette même période (57% en 2018).

PARTIE G : BILAN - PERSPECTIVE

Depuis 2014, le SMEIL diversifie ses compétences et consolide son rôle de coordinateur stratégique et de planificateur des actions à l'échelle du bassin EIL :

- Elaboration du PAPI depuis 2014 ;
- Animation du site Natura 2000 Rivière Ellé depuis 2016 ;
- Animation du PAEC depuis 2017.

Ce périmètre de compétence sera consolidé à partir de 2019, avec le transfert de l'item 1 – études des EPCI vers le SMEIL.

Ceci permet de mutualiser des compétences et d'assurer une cohérence des actions.

L'année 2019 verra le démarrage de la mise en œuvre du Programme d'Actions Stratégique pour l'Eau. Celui-ci se fera dans la continuité des actions précédentes, mais cette étape marque un nouveau souffle et affiche une stratégie ambitieuse et plus transversale.

Outre les très nombreuses actions menées en régie dans le cadre des différents programmes, l'année 2019 verra plusieurs chantiers importants à mener, parmi lesquels :

- Suivi et finalisation de nombreuses études engagées :
 - o Actualisation du profil de vulnérabilité bactériologique de la Laïta ;
 - o Evaluation socio-économique de la stratégie pour l'eau sur Ellé-Isole-Laïta ;
 - o Etude sur les Zones d'expansion des crues ;
 - o Etude sur le pont du Bourgneuf ;
 - o Inventaire et caractérisation des plans d'eau ;
 - o Identification des têtes de bassin versants ;
 - o Validation du nouveau périmètre du site Natura 2000 « Rivière Ellé » ;
 - o Etude d'optimisation de la digue de Kerglanhard...
- Validation des nouveaux statuts ;
- Validation de l'avenant au PAPI ;
- Validation de la feuille de route stratégique : il s'agira pour le Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta de construire ce cadre en lien avec les EPCI ;
- Engager une réflexion de fond sur l'élaboration de nouveaux outils opérationnels multi-thématiques (passer des CTMA à des CT plus larges), permettant de décliner la stratégie autour des thèmes suivants : morphologie des cours d'eau, restauration et gestion des zones humides, bocage, ZEC, gestion du sol...

Enfin, plusieurs réflexions en commun avec d'autres territoires sont à approfondir selon leur opportunité, pour les prochaines années :

- La valorisation touristique du patrimoine naturel en lien avec Natura 2000 ;
- La démarche de valorisation – labellisation des territoires en bon état ;
- L'adaptation au changement climatique.

Ceci se fait dans un contexte particulier, puisque la réflexion sur le devenir du Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta est toujours en suspens, et les aides sont en diminution.

Annexe 1

QUELQUES ARTICLES DE PRESSE

→ Tous les articles de presse dans le document annexe.

Les sujets traités sont les suivants :

- Actions menées dans le cadre du PAPI
- Actions liées à la reconquête de la qualité bactériologique de la Laïta
- Validation de l'actualisation de l'état des lieux et du PASE
- Journées d'échanges et de formation sur le sol et les milieux aquatiques
- Sollicitations dans le cadre des mousses blanches sur la Laïta et l'Isle
- Sollicitations dans le cadre des réflexions sur la gouvernance et la GEMAPI...

Annexe 2

REGISTRE DES DELIBERATIONS PRISES EN 2018 PAR LE COMITE SYNDICAL

| Date CS | N° | Thème | Intitulé délibération | Folios |
|------------|-----|----------------|---|--------|
| 12/02/2018 | 165 | FINANCES | ANNEE 2018 - SUBVENTION DU VOLET ANIMATION DU SAGE | 111 |
| | 166 | FINANCES | ANNEE 2018 - SUBVENTION DU VOLET COMMUNICATION DU SAGE | 112 |
| | 167 | FINANCES | ACTUALISATION DU PROFIL DE VULNERABILITE BACTERIOLOGIQUE DE LA LAÏTA | 113 |
| | 168 | FINANCES | SUBVENTION DU VOLET ANIMATION DU PAPI - ANNEE 2018 | 114 |
| | 169 | FINANCES | DEBAT D'ORIENTATION 2018 APPROBATION PAR LE COMITE SYNDICAL | 115 |
| 15/02/2018 | 170 | FINANCES | COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 APPROBATION PAR LE COMITE SYNDICAL | 117 |
| | 171 | FINANCES | COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017 APPROBATION PAR LE COMITE SYNDICAL | 118 |
| | 172 | FINANCES | AFFECTATION DES RESULTATS 2017 | 119 |
| | 173 | FINANCES | BUDGET PRIMITIF 2018 : APPROBATION PAR LE COMITE SYNDICAL | 120 |
| | 174 | FINANCES | ANIMATION DU SITE N2000 « RIVIERE ELLE » PROGRAMME D'ACTION ET BUDGET PREVISIONNEL - ANNEE 2018 | 121 |
| | 175 | FINANCES | VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SMEIL – ANNEE 2017 | 122 |
| | 176 | FINANCES | PARTICIPATION DU SMEIL AU FINANCEMENT DE L'APPCB ANNEE 2018 | 123 |
| 29/05/2018 | 177 | FINANCES | DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRIMITIF 2018 : APPROBATION PAR LE COMITE SYNDICAL | 125 |
| | 178 | FUTUR SYNDICAT | DELIBERATION DE PRINCIPE POUR ACTER LES PERIMETRES DU FUTUR SYNDICAT DE PLANIFICATION | 126 |
| | 179 | MOTION CB | MOTION DU COMITE DE BASSIN RELATIF AU 11EME PROGRAMME DE L'AELEB | 127 |
| 14/11/2018 | 180 | RETRAIT SMEIL | RETRAIT DU CD DU FINISTERE ET DU CD DU MORBIHAN EN TANT QUE MEMBRES DU SMEIL | 129 |
| | 181 | STATUTS | MODIFICATION DES STATUTS PROJET DU 14/11/18 POUR NOTIFICATION AUX MEMBRES | 130 |
| | 182 | N2000 | ANNEE 2019 - ANIMATION DU SITE NATURA 2000 RIVIERE ELLE | 131 |
| | 183 | ETUDE | ANNEE 2018 - EVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA STRATEGIE POUR L'EAU | 132 |
| | 184 | RH | MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS PROFESSIONNELS ET DE FORMATION | 133 |

Annexe 3 – Etat d'avancement des prescriptions et recommandations du SAGE Ellé-Isole-Laïta

| Enjeux | Objectifs | N° de la prescription recommandation | Libellé de la prescription (ou recommandation) | Maîtres d'ouvrage | Délai prévu par le SAGE | Etat d'avancement | | | | | | |
|---|---|--------------------------------------|--|--|---|--|--|--|--------------|-----------|----------|----------|
| | | | | | | | Pas d'informations | Non envisagée | Non démarrée | En projet | En cours | Réalisée |
| Transversal | Mettre en œuvre les actions du SAGE | ET-1 | Création d'une structure | COCOPAQ | janv-10 | Réalisée | | | | | | |
| | | ET-2 | Principe de subsidiarité | so | | | | | | | | |
| | | ET-3 | Programmation des actions | so | | | | | | | | |
| | | ET-4 | Avis de la CLE relatifs aux dossiers d'autorisation établis au titre de la loi sur l'eau | CLE/SMEIL | | | En cours | | | | | |
| | | ET-5 | Avis de la CLE relatifs aux dossiers d'autorisation établis dans le cadre des ICPE | CLE/SMEIL | | | en réflexion | | | | | |
| | | ET-6 | Référencer les indicateurs de suivi | SMEIL | | | En cours | | | | | |
| | | ET-7 | Validation de la CLE | SMEIL | | | | | | | | |
| Gestion quantitative de la ressource en eau | Rechercher des ressources alternatives | E1-1 | Recherche et optimisation de ressources alternatives | Syndicats AEP, communes, EPCI, industriels, agriculteurs | recherche de nouvelles ressources | | | | | | | |
| | | | | GT Ressource / CLE | optimiser l'utilisation et la répartition de nouvelles ressources | | | | | | | |
| | Réaliser des économies d'eau | E1-2 | Etablir un cadre pour la recherche d'économies d'eau (réalisation d'un bilan des consommations) | SMEIL | | | Réalisée en 2011 | | | | | |
| | | E1-3 | Suivi des économies d'eau | SMEIL en collaboration avec : communes, EPCI, CCI, Chambres d'agriculture, syndicats AEP | | | En cours | | | | | |
| | | E1-4 | Communiquer, valoriser les économies d'eau | SMEIL | | | En cours | | | | | |
| | | E1-5 | Rechercher des économies d'eau potable au sein des collectivités | Communes, EPCI | | juil-11 | En cours | | | | | |
| | | E1-6 | Mettre en place un programme de gestion des réseaux AEP (diagnostics, amélioration des rendements de réseaux ...) | Maîtres d'ouvrage responsables de l'exploitation et de l'entretien des réseaux | | juil-12 | En cours avec SDAEP | | | | | |
| | | E1-7 | Réaliser une cartographie des niveaux de pression au sein des réseaux | Maîtres d'ouvrage responsables de l'exploitation et de l'entretien des réseaux | | juil-13 | En cours avec SDAEP | | | | | |
| | | E1-8 | Mettre en place des dispositifs économes au sein des bâtiments sous maîtrise d'ouvrage publique | Maîtres d'ouvrage publics | | | En cours | | | | | |
| | | E1-9 | Economiser l'eau au sein des bâtiments sous maîtrise d'ouvrage privée | Maîtres d'ouvrage privés | | | pas d'informations | | | | | |
| | | E1-10 | Mettre en place une tarification de l'eau potable | Collectivités responsables de la distribution d'eau potable | | | Pas d'informations | | | | | |
| | | E1-11 | Récupérer les eaux pluviales | Communes, EPCI (et initiatives d'ordre privé) | | | peu d'informations | | | | | |
| | | Optimiser la gestion des ressources | E1-12 | Actualiser le bilan "besoins-ressources-sécurité" à l'échelle du bassin versant | SMEIL | | | Réalisée en 2013 | | | | |
| | E1-13 | | Objectifs de débit aux points nodaux | so | | | Pas de changement | | | | | |
| | E1-14 | | Réviser les débits réservés | CLE/Etat | | juil-11 | En cours | | | | | |
| E1-15 | Prendre en compte les capacités de la ressource en eau et des réseaux de distribution dans les projets de développement urbain et les documents d'urbanisme | | Communes | | | Peu d'informations mais intégrés dans SCoT | | | | | | |
| Inondations et gestion des crues | Poursuivre la réduction des risques d'inondations liés à des événements de faibles périodes de retour (10 à 20ans) | E2-1 | Cartographier les zones inondables | Etat | | juil-10 | Réalisée | | | | | |
| | | E2-2 | Prise en compte du risque d'inondations au sein des documents d'urbanisme (arrêt de l'extension de l'urbanisation en zones inondables) | Communes | | | En cours | | | | | |
| | | E2-3 | Prise en compte des PPRI dans les documents d'urbanisme | Communes | | | Réalisée | | | | | |
| | | E2-4 | Culture du risque (communiquer, informer et sensibiliser la population aux risques d'inondations) | SMEIL et communes soumises aux inondations | | | En cours | | | | | |
| | | E2-5 | Zonage d'assainissement des eaux pluviales | Communes | dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme | | | En cours | | | | |
| | | E2-6 | Réaliser des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales et réguler les eaux pluviales | Communes urbaines et littorales | | juil-12 | En cours | | | | | |
| | | E2-7 | Communiquer sur les techniques alternatives pour une meilleure gestion des eaux pluviales | SMEIL | | | En projet | | | | | |
| | | E2-8 | Définir des priorités en terme d'aménagement de l'espace (étude à l'échelle du bassin versant Ellé-Isole-Laïta) | SMEIL | | juil-11 | Non envisagée dans l'immédiat | | | | | |
| | | E2-9 | Réaliser des schémas d'aménagement de l'espace | Communes, EPCI ou associations foncières | | juil-14 | Non envisagée dans l'immédiat | | | | | |
| | | E2-10 | Reconstituer des talus plantés | Communautés de communes et communes en appui des propriétaires ou locataires des parcelles | | | Stratégie bocagère portée par QC mais rien sur RMC | | | | | |
| | | E2-11 | Inventaire et protection des champs d'expansion de crues | SMEIL | inventaire et cartographie | | juil-13 | En projet | | | | |
| | | E2-12 | Etude de faisabilité à la réalisation d'aménagements dits de "ralentissement dynamique de crue" | Communes | prise en compte dans les documents d'urbanisme | | | En projet dans PLUi | | | | |
| | | E2-13 | Etude de faisabilité à la réalisation d'aménagements dits de "ralentissement dynamique de crue" | SMEIL | | | juil-11 | Réalisée et orientations vers des aménagements plus doux | | | | |
| E2-13 | Réaliser une étude hydrosédimentaire sur l'estuaire | SMEIL | | | | Modélisation en cours | | | | | | |

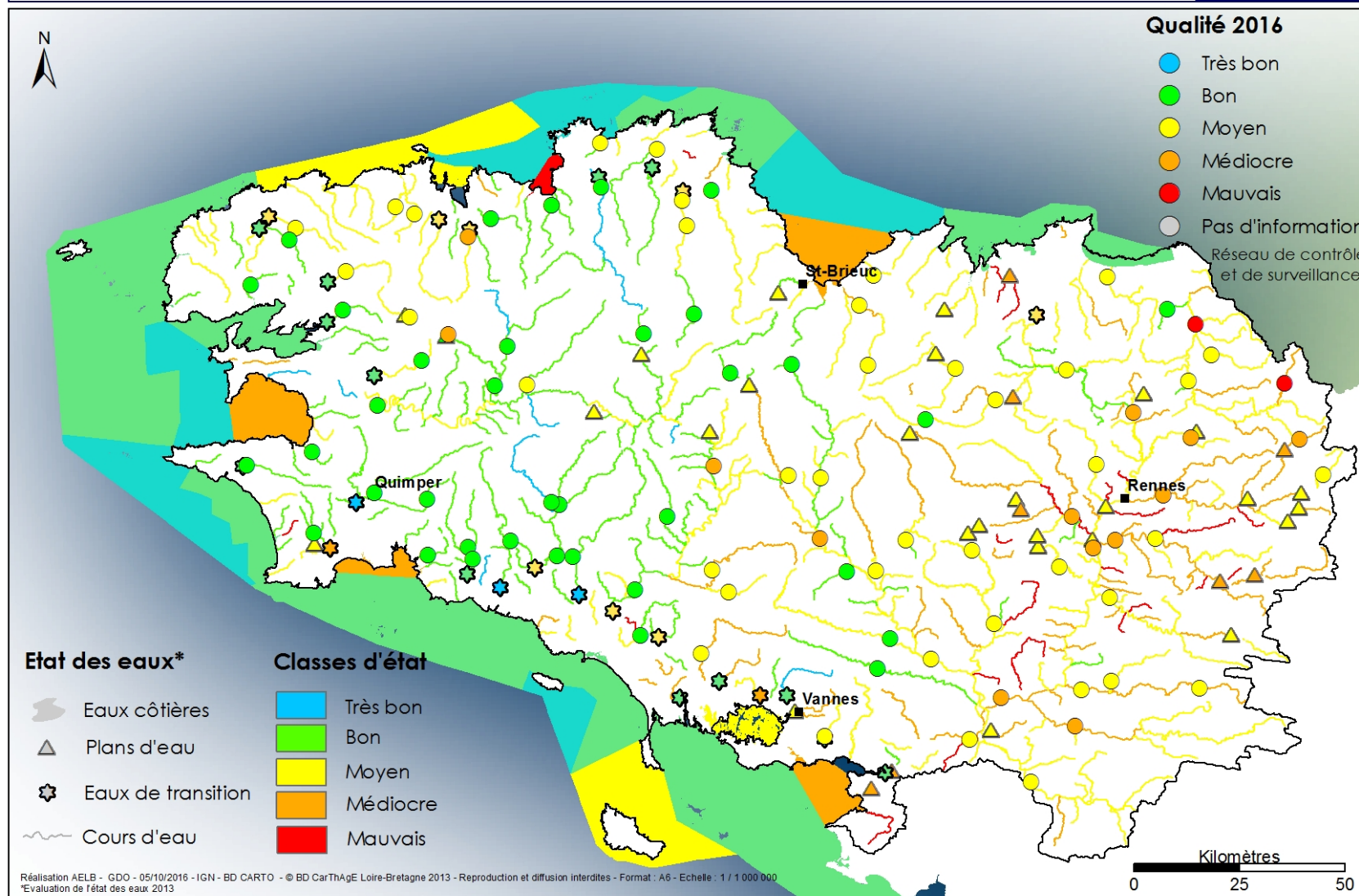
| Enjeux | Objectifs | N° de la prescription recommandation | Libellé de la prescription (ou recommandation) | Maîtres d'ouvrage | | Délai prévu par le SAGE | Etat d'avancement | | | | | | | |
|--|--|--|---|--|---|---|--|---------------------------------------|---------------------------|-----------|----------|----------|--|--|
| | | | | | | | Pas d'informations | Non envisagée | Non démarrée | En projet | En cours | Réalisée | | |
| Préservation et gestion des milieux aquatiques | Garantir le bon état "hydromorphologique" et notamment celui du chevelu | E3-1 | Inventaires des cours d'eau | SMEIL | cahier des charges des inventaires | janv-10 | Réalisée | | | | | | | |
| | | | | Communes | réalisation des inventaires | juil-13 | Réalisée | | | | | | | |
| | | E3-2 | Prise en compte des inventaires de cours d'eau | Communes | dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme | | | En cours | | | | | | |
| | | E3-3 | Définir des modalités de gestion des cours d'eau | Maîtres d'ouvrage locaux en charge des opérations d'entretien et de restauration des cours d'eau : communautés de communes... | | | | En cours | | | | | | |
| | | E3-4 | Optimiser et étendre les instruments de gestion des cours d'eau | SMEIL et maîtres d'ouvrage locaux compétents | | | | Réalisé | | | | | | |
| | | E3-5 | Etendre le classement des cours d'eau | Etat | | | | Réalisée | | | | | | |
| | | E3-6 | Inventaires des zones humides | SMEIL | cahier des charges des inventaires | janv-10 | Réalisée | | | | | | | |
| | | | | Communes | réalisation des inventaires | juil-12 | Réalisée | | | | | | | |
| | | E3-7 | Réaliser conjointement les inventaires de zones humides et de cours d'eau | Communes | | | | | | | | | | |
| | | E3-8 | Prise en compte des inventaires des zones humides | Communes | dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme | | | En cours | | | | | | |
| | E3-9 | Protéger les zones humides connues | so | | | | | | | | | | | |
| | E3-10 | Compenser la destruction des zones humides | Maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement | | | | | | | | | | | |
| | Préserver le patrimoine biologique et les autres fonctionnalités des zones humides | | E3-11 | Mise en œuvre des procédures Natura 2000 | SMEIL | désignation des opérateurs Natura 2000 pour les sites "Est des Montagnes Noires" et "Rivière Ellé" constitution des comités de pilotage | juil-10 | Réalisée | | | | | | |
| | | | | | Comités de pilotage - "Lorient Agglomération" et "SMEIL" | réalisation des DOCOB "Rivière Laïta, pointe Talus, étangs du Loc'h et de Lannéec" et "Rivière Ellé" | juillet 2010 : "Rivière Laïta" juillet 2012 : "Rivière Ellé" | Réalisée | | | | | | |
| | | | | | Comités de pilotage - "Est des Montagnes Noires - CCKB / AMV" | réalisation du DOCOB "Est des Montagnes Noires" | juil-12 | En cours | | | | | | |
| Comités de pilotage Natura 2000 | | | | | Zones Humides sur un site N2000 | | En cours | | | | | | | |
| SMEIL | | | | | Zones Humides dites "locales" | | En cours | | | | | | | |
| E3-12 | Définir des modalités de gestion des zones humides | SMEIL et maîtres d'ouvrage locaux compétents | | | | En cours - ZH prioritaires identifiées | | | | | | | | |
| E3-13 | Optimiser les instruments de gestion des zones humides | SMEIL | | | | En projet | | | | | | | | |
| E3-14 | Inventorier les plans d'eau | so | | | | | | | | | | | | |
| E3-15 | Création de plans d'eau encadrée | so | | | | | | | | | | | | |
| Qualité des eaux | Garantir/maintenir le bon état physico-chimique et chimique des eaux de surface et souterraines | E4-1 | Objectifs de qualité du bon état et de non dégradation | so | | | | | | | | | | |
| | | E4-2 | Mettre en place un suivi des produits phytosanitaires dans les eaux de surface | SMEIL | | | | Suivi en cours (mis en place en 2011) | | | | | | |
| | | E4-3 | Mettre en place un suivi des produits phytosanitaires dans les eaux souterraines (étude-bilan) | SMEIL | | | | Réalisé | | | | | | |
| | | E4-4 | Plans de désherbage et formation des agents communaux | Communes (et SMEIL pour l'organisation de formations) | | juil-12 | En cours | | | | | | | |
| | Restaurer la qualité physico-chimique et écologique du Dourdu pour atteindre le bon état | | E4-5 | Concevoir et aménager les espaces urbains et paysager pour limiter le recours aux produits phytosanitaires | Maîtres d'ouvrage publics | | | | | | | | | |
| | | | | | SMEIL | réalisation d'un guide à l'usage des collectivités | | | Nombreux guides existants | | | | | |
| | | | | | SMEIL | | | | En cours | | | | | |
| | | | | | Gestionnaires d'infrastructures | | | | En cours | | | | | |
| E4-6 | Sensibiliser les usagers de produits phytosanitaires | SMEIL | | | | En cours | | | | | | | | |
| E4-7 | Entretien des infrastructures de transport en prenant en compte le risque de transfert aux milieux aquatiques | SMEIL | | | | En projet | | | | | | | | |
| E4-8 | Mettre en œuvre des opérations de bassin versant | SMEIL | | | | | | | | | | | | |
| Estuaire | Satisfaire l'objectif de classement B pour les zones de production conchylicole Améliorer les connaissances du fonctionnement estuarien et de ses rôles | E5-1 | Objectif de classement "B" des zones de production conchylicole | so | | | | | | | | | | |
| | | E5-2 | Mise en place d'un suivi et diagnostic de l'origine des contaminations bactériologiques | SMEIL (voire collectivités ou autres maîtres d'ouvrage compétents) | | | | Suivi en cours (mis en place en 2011) | | | | | | |
| | | E5-3 | Sensibiliser les administrés aux bonnes pratiques concernant l'assainissement | Collectivités compétentes en assainissement | | | | <i>pas d'informations</i> | | | | | | |
| | | E5-4 | Maîtrise hydraulique des réseaux d'assainissement par temps de pluie | Gestionnaires de réseaux de collecte des eaux usées des communes de Clohars Carnoët, Guidel, Quimperlé et des membres du SITER | | | | En projet | | | | | | |
| | | E5-5 | Fiabilisation des réseaux de collecte des eaux usées par temps de pluie sur les communes littorales | Gestionnaires de réseaux de collecte des eaux usées des communes de Clohars Carnoët, Guidel, Quimperlé et membres du SITER | | | | En projet | | | | | | |
| | | E5-6 | Contrôle et mise en conformité des branchements d'eaux usées | Collectivités compétentes et/ou gestionnaires de leurs réseaux | | | | En projet | | | | | | |
| | | E5-7 | Diagnostic et mise en conformité "des points noirs" de l'ANC | SPANC | | juillet 2013 : mise en conformité | | En cours | | | | | | |
| | | E5-8 | Améliorer la collecte des eaux usées portuaires | Gestionnaires des infrastructures portuaires | | | | Port de Guidel | | | | | | |
| | | E5-9 | Gestion des eaux pluviales (SDEP avec un volet qualitatif) | Communes urbaines et littorales | | juil-12 | | En cours | | | | | | |
| | | E5-10 | Etudes pour améliorer la connaissance du fonctionnement de l'estuaire | SMEIL | | | | 1er diagnostic réalisé en 2013 | | | | | | |

Non démarrée
En projet
En cours
Réalisée

Etat d'avancement non mesurable
Non envisagée dans l'immédiat
Pas d'information
Sans objet
so

Etat écologique - Vilaine et côtiers bretons

2016



Annexe 5

EVENEMENTS DE SENSIBILISATION

Inscription

Chambre d'Agriculture, antenne du Faouët au 02.97.23.03.55
ou emeline.laurent@bretagne.chambagri.fr
(date limite d'inscription le vendredi 7 décembre)

Contacts

Lorient Agglomération : Stéphanie HARRAULT
ou Clémence MORHAN 02.90.74.72.72
SM Ellé Isolé Laïta : Vanessa THORIN au 02 98 35 18 53

Chambre d'Agriculture : Caroline LUNVEN ou Christelle SAMSON
au 02.97.23.03.55

Lieux

10h00 – Arzano, salle Socio-Culturelle Louis Yhuel, rue de Keralvé
14h00 – Querrien, Château d'eau route de St Thurien

Château d'eau – route de St Thurien



Amenez vos bottes pour l'après-midi



Agriculture, sol et bénéfices

Vous souhaitez :

- Diminuer l'érosion de vos sols
- Gagner en temps de travail
- Gagner en consommation de fioul
- GLOBALEMENT AMELIORER LA GESTION DE VOS SOLS

Les Techniques Culturelles Sans Labour, le Semis Direct et les aménagements bocagers, sont des outils pour atteindre ces objectifs... Cette journée fait un FOCUS SUR CES OUTILS.

De 10h00 à 12h30, salle socio-culturelle d'Arzano :

Interventions et témoignages permettront de comprendre les mécanismes de transferts, connaître les moyens de les limiter et mesurer les bénéfices à en retirer (en termes de temps, agronomiques, économiques et environnementaux).

Programme de la matinée :

- Mot d'introduction de Roger THOMAZO (Lorient Agglomération) et Daniel LE BRAS (SMEIL).
- Nature et comportement du sol et facteurs de transfert par Daniel HANOCQ, Agrépédologue à la Chambre d'Agriculture de Bretagne.
- Témoignage du GAEC AR VOESTER d'Inguinél : du labour au Semis direct en passant par les techniques culturales sans Labour (TCSL) : retour sur le cheminement de l'exploitation.
- Témoignage de Jean François SARREAU, agriculteur à Landeleau qui pratique le Semis Direct depuis plusieurs années.

Repas du midi pris en charge par Lorient Agglomération et le Syndicat Mixte Ellé Isolé Laïta



LORIENT
AGGLOMERATION



Journée d'échanges Agriculture, Sol et Bénéfices



Lorient Agglomération, pour le bassin versant du Scorff, et le Syndicat Mixte Ellé Isolé Laïta vous invitent à une journée organisée conjointement avec la Chambre d'Agriculture de Bretagne et les groupes de Résagri 29, IdéA et GVA de la terre aux îles

Mercredi 12 décembre de 10h00 à 16h30
A ARZANO – Salle socio-culturelle – 10h00
A QUERRIEN – 14h00

Partenaires :



14h00 - 16h30 : Ateliers terrain avec le Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental de Querrien

Atelier 1 : Comment apprécier la structure et la texture de son sol ?
Différentes méthodes simples et reproductibles chez vous seront présentées par Daniel HANOCQ : profil cultural, méthode tarière, méthode bêche



Atelier 2 : Systèmes de cultures en TCSL ou SD et matériels
choix et conduite des cultures en TCSL avec Jean-Philippe TURLIN, conseiller agronomie Chambre d'Agriculture et présentation du matériel utilisé par les agriculteurs du Groupe GIEE de Querrien

Atelier 3 : L'importance des aménagements bocagers pour ralentir les écoulements et l'érosion : intervention de Pascal NICOL, animateur du programme Breizh Bocage de Quimperlé Communauté



fête de la nature programme complet sur fetedelanature.com

Gratuit

FÊTE DE LA NATURE

VOIR L'INVISIBLE
23-27 MAI 2018

Animation proposée par

Spectacle ** Bzzz **
Par la Cie Al et les Astrolabi

Samedi 26 mai 2018 - 17h
Prairie Saint Nicolas - Quimperlé
Spectacle pour enfant à partir de 5 ans

Contact 06 19 02 67 49

* Bzzz *

le monde mystérieux des insectes

Conte-spectacle gratuit
Par la Cie Al et les Astrolabi

DIMANCHE
16 septembre

17h

Quimperlé
Prairie
St Nicolas

À partir de 5 ans



Teuliad Dossier 6

La gestion de l'eau à Quimperle



Quimperle cité des trois rivières



Une distinction nationale pour Quimperle

Pour l'ensemble des aménagements effectués en basse-ville après les inondations de 2000, le jury du Grand prix d'aménagement 2017 intitulé "Comment mieux bâtir en terrains inondables constructibles" a remis le "repère d'or" à la Ville de Quimperle. Une marque de reconnaissance pour le travail accompli après les désastres inondations des hivers 2000 et 2013-2014.

L'HISTOIRE DE QUIMPERLE EST INTIMEMENT LIÉE À SES RIVIÈRES : NOTRE VILLE S'EST CONSTRUITE DANS UNE VALLÉE TRÈS ENCAISSÉE, À LA CONFLUENCE DE L'ELLÉ ET DE L'ISOLE QUI S'UNISSENT POUR FORMER LA LAÏTA. AUJOURD'HUI, CES RIVIÈRES FONT LE BONHEUR DES PÊCHEURS ET DES AMATEURS DE CANOÉ-KAYAK. MAIS ELLES FONT AUSSI L'OBJET D'UNE SURVEILLANCE IMPORTANTE POUR PRÉVENIR LES RISQUES D'INONDATIONS, PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU ET VEILLER À LEUR QUALITÉ.

Quimperle est typiquement une « ville pont », née à l'endroit où se trouvait traditionnellement le premier pont sur festuaire, à la limite entre les parties maritime et fluviale de la vallée. La basse-ville est formée de deux secteurs : la presqu'île entre l'Ellé et l'Isle, qui fut transformée artificiellement en île par la création d'un bief rejoignant ces deux cours d'eau avant leur confluence, ainsi que les quais de la Laïta. Le développement de notre commune s'est fait autour de cette principale richesse : l'eau. Jusqu'au 19^e siècle, elle lui permet d'établir un port abrité sur la Laïta avec accès à la mer, ce qui favorise l'activité portuaire et le commerce de marchandises (exportations de grains et importations de vins, sel, épices et calcaire de construction) jusqu'à l'arrivée du chemin de fer. Aujourd'hui encore, en saison, une vedette maritime assure la liaison entre Quimperle et le port du Pouldu (12km).

LA GESTION DE L'EAU : UN TRAVAIL D'ÉQUIPE DE LONGUE HALEINE

Après les différentes inondations qu'a connues Quimperle (2000, 2013-2014 notamment), il était primordial que les différents acteurs du bassin (en amont et en aval) se concertent. Aujourd'hui, deux organes principaux interviennent dans la gestion de l'eau : la CLE (Commission Locale de l'Eau), et la SMEIL (Syndicat Mixte Ellé-Isle-Laïta) chargé du suivi, de la coordination et de la mise en œuvre des actions inscrites au Schéma d'Aménagement et de Gestion

des Eaux (SAGE). Leur mission est d'assurer l'équilibre entre la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et les usages ou activités économiques sur le territoire.

La réflexion d'élaboration du SAGE Ellé-Isle-Laïta, démarrée en 2002, est née de deux forts enjeux :

> L'importance de préserver nos ressources en eau. Il s'agissait de dégager un consensus entre les acteurs économiques et institutionnels permettant de satisfaire aux besoins des différentes activités sans pénaliser les fonctions biologiques des milieux naturels et en respectant le cadre réglementaire :

> La gestion des inondations. Sur un territoire dont certains secteurs sont particulièrement sensibles à cet aléa et suite aux épisodes catastrophiques de 1995, 2000 et 2001, les acteurs locaux ont souhaité inscrire la réduction des risques d'inondations comme l'un des objectifs prioritaires du SAGE.

2 questions à

Daniel Le Bras

Conseiller municipal en charge de l'eau et des inondations, Président du SMEIL et de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Ellé-Isle-Laïta



Quelles évolutions constatez-vous depuis une quinzaine d'années ?

« La crue de 2000 et les dégâts évalués à 6M € poussent les élus à réagir. Des 2002, le SAGE fait le diagnostic des actions à mener à l'échelle du bassin versant. En 2015, c'est le PAPI qui est activé avec un budget de 850 000€ subventionné par l'Etat. Des barrières anti-crue réduisent les fréquents débordements sur le Quai Brizeux. Efficaces, elles sont améliorées et rehaussées en 2018.

L'ensemble des travaux permettent aujourd'hui d'abaisser d'environ 80 cm les hauteurs d'eau en basse-ville. Suite aux inondations de 2013-2014, la Ville investit pour prévenir et gérer les situations de crise : plan de sauvegarde Communal, changement du système informatique d'alerte, agents en avertissement formés, abonnement météo France... En ce qui concerne la qualité des milieux aquatiques, toutes les communes du bassin disposent à présent d'un inventaire des cours d'eau, des zones humides et zones d'expansion de crues à protéger dans les plans d'urbanisme. »

Quelles solutions d'avenir proposez-vous pour préserver l'eau ?

« Plusieurs défis sont à relever sur notre territoire. Le réchauffement climatique va favoriser les épisodes extrêmes de sécheresse et les pluies vont être plus fréquentes. Le SAGE va devoir trouver un équilibre entre les prélèvements des acteurs économiques (industriels, eau potable...) et le bon état des milieux aquatiques. La forte concentration de zones humides en amont représente une richesse écologique stratégique. Les Communautés de Communes auront une véritable responsabilité pour les travaux à venir sur l'entretien des rivières et la prévention des inondations. »

Contacts :
Syndicat Mixte Ellé-Isle-Laïta (SMEIL)
rue André Sakharov
smeil@quimperle-co.fr
www.smeil.fr

Bureau des risques majeurs de la ville de Quimperle / 06 18 52 92 02
risques-majeurs@ville-quimperle.fr
Numéro vert : 0800 820 829

Fruit d'une longue concertation, le SAGE a été validé en juillet 2009 et priorise 5 enjeux majeurs, que nous proposons d'illustrer par des exemples concrets :

1 PRÉSERVER NOS RESSOURCES EN EAU

Les études montrent que, depuis une vingtaine d'années, la consommation d'eau sur le territoire, et notamment à Quimperle a baissé. Cela est rassurant et montre bien que tous les acteurs (industriels, agriculteurs, et citoyens) ont pris conscience de la nécessité de bien gérer cette ressource. Les efforts sur les économies d'eau doivent être amplifiés dans le contexte du changement climatique. Il est aujourd'hui avéré que les périodes d'étiages et de manque d'eau seront de plus en plus longues dans les années à venir. Rappelons que l'eau potable provient quasi exclusivement de nos rivières. Il est donc primordial de la préserver. >>>



Des gestes simples pour économiser l'eau

- » Je fais la chasse aux robinets qui coulent.
- » Je prends des douches : 50 litres d'eau contre 150 litres pour un bain.
- » J'installe une pomme de douche avec aérateur : 30 à 40% d'économie !
- » J'installe un mitigeur thermostatique : trouver la bonne température instantanément permet d'économiser 15% d'eau.
- » J'utilise astucieusement ma machine à laver : en utilisant le mode éco !
- » Je lave ma vaisselle en machine : j'utilise 15 à 18 litres contre 30 à 80 litres à la main.
- » Je récupère l'eau pour arroser mes plantes : l'eau de rinçage de mes légumes, l'eau du pichet après le repas, l'eau de l'aquarium, l'eau de ma toiture...
- » Je lave ma voiture dans une station : 80 litres d'eau contre 200 litres avec un tuyau d'arrosage.



Teuliad Dossier 7



Teuliad Dossier



Le saviez-vous ?

Fumer tue, mais fumer pollue aussi ! 137 000 mégots chaque seconde dans le monde sont jetés par terre... et 40% d'entre eux se retrouvent en mer. Un seul mégot peut contaminer jusqu'à 500 litres d'eau. Or, il peut mettre 15 ans pour se dégrader totalement.

>>>

2 GÉRER LES INONDATIONS ET MAINTENIR LA CULTURE DU RISQUE

Quimperlé a toujours connu des épisodes de crues : une quarantaine d'entre elles sont mentionnées dans les archives depuis la seconde moitié du 17^e siècle. La plus ancienne recensée date de 1642. La crue historique de tous les records fut celle de décembre 2000, avec une hauteur d'eau mesurée de pratiquement six mètres à la confluence de l'Ellé et de l'Isole. Ce sont environ 800 personnes qui résident actuellement en zone inondable à Quimperlé. De nombreuses études et actions ont été menées ces dernières années, et des solutions sont aujourd'hui apportées notamment grâce au PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

- > Informer les citoyens : en renforçant la culture du risque sur l'ensemble du territoire en incluant le "vivre avec". Permettra aux habitants d'être prêts collectivement à une montée des eaux.
- > Protéger le bâti : mettre en place des systèmes de protection rapprochée sur les secteurs les plus sensibles et favoriser l'équipement des bâtiments pour réduire leur vulnérabilité aux inondations, par exemple avec avec l'installation de barrières anti-crues et leur rehaussement.
- > Ralentir l'eau en amont : en privilégiant un panel d'actions complémentaires telle que le fait de préserver les zones d'expansion de crues et optimiser leur fonctionnement et leur capacité de sur-stockage. On peut citer la création de méandres sur les cours d'eau (afin de ralentir les

Un bassin versant, c'est quoi ?

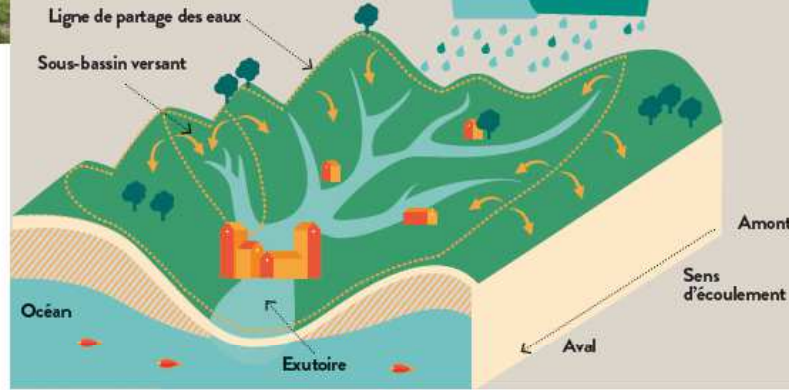
Un bassin versant est une portion de territoire dont l'ensemble des eaux convergent vers un unique point de sortie : l'exutoire. Le bassin versant est délimité par des lignes de crêtes. Celles-ci forment

des frontières naturelles et définissent le partage des eaux. Les bassins versants de l'Ellé et de l'Isole, situés en amont de Quimperlé, représentent une surface de 830 km² qui concernent trois départements (22, 29 et 56).

En incluant la Laïta, la surface du bassin atteint 920 km², dont les deux tiers sont occupés par le sous bassin de l'Ellé et environ un quart par celui de l'Isole.

La ville est susceptible d'être touchée par les

inondations d'origine fluviale, liées aux précipitations, mais aussi d'origine maritime. En raison de la très faible pente de La Laïta, et de la taille du bassin versant, le risque d'inondation à Quimperlé est important. ●



écoulements et de favoriser les premiers débordements en amont), la restauration des zones humides, la plantation de talus bocagers (qui permettent de freiner les ruissellements et accentuent l'infiltration dans le sol).

3 PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES ZONES HUMIDES

Notre territoire c'est : 1600km de cours d'eau. 15% de zones humides. 3 sites NATURA 2000. Les milieux aquatiques rendent des services inestimables : leur qualité et leur diversité sont des atouts pour notre territoire. La préservation des infrastructures naturelles et de leur biodiversité (têtes de bassin versant, cours d'eau, zones humides, zones d'expansion des crues, bocage, sol...), et l'optimisation de leurs fonctions par la mise en place de solutions douces, permettent de répondre en partie aux effets du changement climatique sans

artificialiser le bassin versant. Pour exemple, la re-création de méandres sur l'amont du bassin permet de ralentir les écoulements en favorisant les débordements, tout en améliorant les relations entre zones humides, nappes et rivières, bénéfiques à la qualité des écosystèmes. De même les zones humides, souvent comparées à des éponges, jouent naturellement un rôle tampon : écrêtement des crues, réserve d'eau en été pour la recharge des nappes et cours d'eau ou encore épuration naturelle. Au-delà de leur préservation, il s'agit de trouver des dispositifs pour mieux gérer ces milieux et améliorer leurs performances. Par exemple, depuis un an, une quarantaine d'agriculteurs sont engagés dans la gestion des zones humides pour une durée de cinq ans. L'objectif est de diminuer l'impact des activités agricoles sur l'environnement grâce à des pratiques d'entretien durables : prairies humides, bocage, couvert herbacé, fauche tardive, pâturage

limité et sans fertilisation... En contrepartie, une aide financière leur est reversée.

4 CONSERVER LA QUALITÉ DES EAUX

Le bassin versant est considéré en bon état, pour la physico-chimie et la biologie. Pour les pesticides par exemple, les résultats d'analyses traduisent une contamination plutôt faible des nappes et des cours d'eau. Quant aux nitrates, les concentrations sont à la baisse depuis une dizaine d'années. Cependant, certains tronçons peuvent présenter localement des perturbations : le Frouit ou le Dourdu doivent faire l'objet d'une attention particulière. Bien que la réglementation sur l'usage des pesticides se renforce, des actions de sensibilisation auprès des particuliers et des journées de formation auprès des agriculteurs, agents ou élus des collectivités, sont à poursuivre.

5 SURVEILLER NOTRE ESTUAIRE

Dans les années 60, l'estuaire était l'un des plus pollués de France. Aujourd'hui, le chemin parcouru est immense : construction des stations d'épuration, amélioration des pratiques agricoles... L'amélioration de la qualité bactériologique a permis d'atteindre le classement B de la Laïta pour la conchyliculture. Ce qui veut dire que la qualité de l'eau permet l'exploitation des coquillages. Cependant, les efforts restent à poursuivre, d'autant plus que l'état écologique de l'estuaire est jugé moyen et que de nouveaux enjeux sont à prendre en compte : les aspects sanitaires pour le nautisme, les micropolluants, le phytoplancton ou encore l'érosion et les ruissellements. Une étude portée par le SMEIL est en cours pour hiérarchiser les sources de contamination bactériologique et bâtir un programme d'actions touchant l'assainissement, l'agriculture (abreuvements) ou encore l'industrie. ●



La culture du risque : mieux se protéger en cas d'inondation

- > Le Maire alerte les citoyens et assure leur protection.
- > Les services municipaux surveillent la crue, distribuent des sacs de sable, installent les protections sur les bâtiments publics, accompagnent les usagers, organisent la circulation et aident à l'évacuation et au relogement.
- > Quimperlé Communauté réorganise la circulation des transports en commun et la collecte des ordures ménagères et signale aux secours les personnes dépendantes identifiées par le CIAS.
- > La gendarmerie assure la sécurité des personnes et régule la circulation.
- > Les pompiers sécurisent les personnes ou les évacuent.
- > Les habitants et commerçants installent les sacs de sable et les batardeaux, protègent leurs biens et se mettent hors d'atteinte de l'eau et coupent le gaz et l'électricité.



L'ASSOCIATION EAU ET RIVIÈRES DE BRETAGNE VIENDRA FÊTER SES 50 ANS EN OCTOBRE 2019 À QUIMPERLÉ.

Illustration : Sylvie Baudouin

Le saviez-vous ?

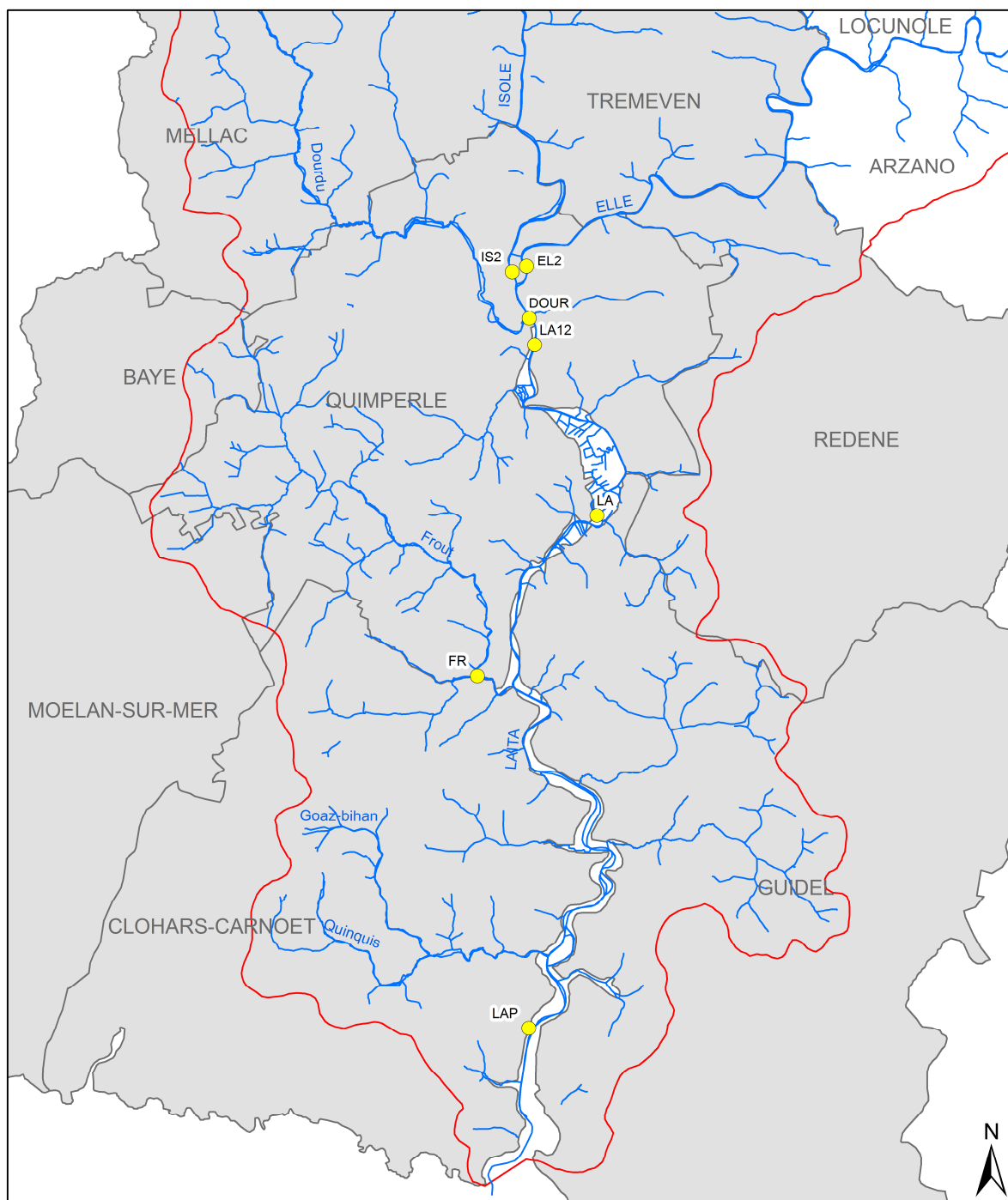
Notre territoire produit 25% des saumons juvéniles de Bretagne. La Mulette perlière, moule d'eau douce protégée, a été identifiée sur l'Aër et le Naïc. La présence de cette espèce exigeante et au cycle de vie complexe est révélatrice de la bonne qualité du milieu. D'où l'importance de tout mettre en œuvre pour la préserver. D'autres espèces d'intérêt patrimonial ont petit à petit trouvé leurs marques dans cet espace naturel : l'agrion de mercurie, l'escargot de Quimper, la flûteau nageant, le saumon atlantique, l'anguille, la lamproie marine ou encore la loutre d'Europe.



Teuliad Dossier

Annexe 6

LOCALISATION DES STATIONS 2016-MI-2018 DU RESEAU DE SUIVI « BACTERIOLOGIE » DU SMEIL



LEGENDE

- Stations SMEIL - 2015-2016
- Réseau hydrographique
- Périmètre du SAGE Ellé-Isole-Laïta
- Communes situées sur l'estuaire de la Laïta

0 420 840 1 680 2 520 3 360 Mètres



Source : COCOPAQ, SMEIL
BD CARTO IGN 2012-DINO-1-39-0074

LOCALISATION DES STATIONS 2018-2019 DU RESEAU DE SUIVI « BACTERIOLOGIE » DU SMEIL



LEGENDE

- ★ station de suivi en eau superficielle
- ◇ station de suivi dans les huîtres